Champs linguistiques

MANUELS

Martine BRACOPS

AVEC EXERCICES ET CORRIGÉS

Introduction à la pragmatique

Les théories fondatrices : actes de langage, pragmatique cognitive, pragmatique intégrée

2e édition

de boeck duculot

Introduction
à la pragmatique

Champs linguistiques

Collection dirigée par Marc Wilmet (Université libre de Bruxelles) et Dominique Willems (Universiteit Gent)

Recherches

Brès J., *La narrativité*
Cervoni J., *La préposition. Étude sémantique et pragmatique*
Corminboeuf G., *L'expression de l'hypothèse en français. Entre hypotaxe et parataxe*
Defrancq B., *L'interrogative enchâssée*
Dostie G., *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs. Analyse sémantique et traitement lexicographique*
Englebert A., *L'infinitif dit* de narration
Fløttum K., Jonasson K., Norén C., *ON. Pronom à facettes*
Fuchs C. (Éd.), *La place du sujet en français contemporain*
Furukawa N., *Grammaire de la prédication seconde. Forme, sens et contraintes*
Furukawa N., *Pour une sémantique des constructions grammaticales. Thème et thématicité*
Gosselin L., *Sémantique de la temporalité en français. Un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*
Gosselin L., *Temporalité et modalité*
Grobet A., *L'identification des topiques dans les dialogues*
Hadermann P., *Étude morphosyntaxique du mot Où*
Heinz M., *Le possessif en français. Aspects sémantiques et pragmatiques*
Huyghe R., *Les noms généraux d'espace en français. Enquête linguistique sur la notion de lieu*
Léard J.-M., *Les gallicismes*
Marchello-Nizia Ch., *Grammaticalisation et changement linguistique.*
Martin F., *Les prédicats statifs. Étude sémantique et pragmatique*
Myers J. M., *Modalités d'apprentissage d'une langue seconde*
Rézeau P., (études rassemblées par), *Richesses du français et géographie linguistique. Volume 1*
Rosier L., *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*
de Saussure L., *Temps et pertinence. Éléments de pragmatique cognitive du temps*
Schnedecker C., *De l'un à l'autre et réciproquement…Aspects sémantiques, discursifs et cognitifs des pronoms anaphoriques corrélés*
Thibault A. (sous la coordination de), *Richesses du français et géographie linguistique, Volume 2*
Van Goethem K., *L'emploi préverbal des prépositions en français. Typologie et grammaticalisation*

Manuels

Bal W., Germain J., Klein J., Swiggers P., *Bibliographie sélective de linguistique française et romane.* 2e édition
Bracops M., *Introduction à la pragmatique. Les théories fondatrices : actes de langage, pragmatique cognitive, pragmatique intégrée.* 2e édition
Chiss J.-L., Puech C., *Fondations de la linguistique. Études d'histoire et d'épistémologie*
Chiss J.-L., Puech C., *Le langage et ses disciplines. XIXe -XXe siècles*
Delbecque N. (Éd.), *Linguistique cognitive. Comprendre comment fonctionne le langage*
Englebert A., *Introduction à la phonétique historique du français*
Gaudin Fr., *Socioterminologie. Une approche sociolinguistique de la terminologie*
Gross G., Prandi M., *La finalité. Fondements conceptuels et genèse linguistique*
Klinkenberg J.-M., *Des langues romanes. Introduction aux études de linguistique romane.* 2e édition
Kupferman L., *Le mot «de». Domaines prépositionnels et domaines quantificationnels*
Leeman D., *La phrase complexe. Les subordinations*
Mel'čuk I. A., Clas A., Polguère A., *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire.* Coédition AUPELF-UREF. Collection Universités francophones
Mel'čuk I., Polguère A., *Lexique actif du français. L'apprentissage du vocabulaire fondé sur 20 000 dérivations sémantiques et collocations du français*
Revaz Fr., *Introduction à la narratologie. Action et narration*

Recueils

Albert L., Nicolas L. (sous la direction de), *Polémique et rhétorique de l'Antiquité à nos jours*
Bavoux C. (dir.), *Le français des dictionnaires. L'autre versant de la lexicographie française*
Bavoux C., *Le français de Madagascar. Contribution à un inventaire des particularités lexicales.* Coédition AUF. Série Actualités linguistiques francophones
Béjoint H., Thoiron P. (Éds), *Les dictionnaires bilingues.* Coédition AUPELF-UREF. Collection Universités francophones
Benzakour F., Gaadi D., Queffélec A., *Le français au Maroc. Lexique et contacts de langues.* Coédition AUF. Série Actualités linguistiques francophones
Bouchard D., Evrard I., Vocaj E., *Représentation du sens linguistique. Actes du colloque international de Montréal*
Bouillon P., avec la collaboration de : Françoise Vandooren, Lyne Da Sylva, Laurence Jacquin, Sabine Lehmann, Graham Russell et Evelyne Viegas, *Traitement automatique des langues naturelles.* Coédition AUPELF-UREF. Collection Universités francophones
Brès J., Haillet P.-P., Mellet S., Nolke H., Rosier L., *Dialogismes et polyphonies*
Chibout K., Mariani J., Masson N., Neel F., (sous la coordination de), *Ressources et évaluation en ingénierie des langues.* Coédition AUPELF-UREF. Série Actualité scientifique
Conseil supérieur de la langue française et Service de la langue française de la Communauté française de Belgique (Eds), *Langue française et diversité linguistique. Actes du Séminaire de Bruxelles* (2005)
Defays J.-M., Rosier L., Tilkin F. (Éds), *A qui appartient la ponctuation ? Actes du colloque international et interdisciplinaire de Liège (13-15 mars 1997)*
Evrard I., Pierrard M., Rosier L., Van Raemdonck D. (dir.), *Représentations du sens linguistique III. Actes du colloque international de Bruxelles* (2005)
Francard M., Latin D. (Éds), *Le régionalisme lexical.* Coédition AUPELF-UREF. Série Actualité scientifique
Englebert A., Pierrard M., Rosier L., Van Raemdonck D. (Éds), *La ligne claire. De la linguistique à la grammaire. Mélanges offerts à Marc Wilmet à l'occasion de son 60e anniversaire*
Hadermann P., Van Slijcke A., Berré M. (Éds), *La syntaxe raisonnée. Mélanges de linguistique générale et française offerts à Annie Boone à l'occasion de son 60e anniversaire.* Préface de Marc Wilmet
Queffélec A., Derradji Y., Debov V., Smaali-Dekdouk D., Cherrad-Benchefra Y. *Le français en Algérie. Lexique et dynamique des langues.* Coédition AUF. Série Actualités linguistiques francophones
Rézeau P. (sous la direction de), *Variétés géographiques du français de France aujourd'hui. Approche lexicographique*

MARTINE BRACOPS

AVEC EXERCICES ET CORRIGÉS

Introduction à la pragmatique

Les théories fondatrices : actes de langage, pragmatique cognitive, pragmatique intégrée

Champs linguistiques
de boeck duculot

Le présent ouvrage a fait l'objet de toute notre attention. Si néanmoins certaines demandes d'autorisation de reproduction n'étaient pas parvenues aux auteurs ou à leurs ayants droit, merci de nous en informer.

Pour toute information sur notre fonds et les nouveautés dans votre domaine de spécialisation, consultez notre site web: **www.deboeck.com**

© Groupe De Boeck s.a., 2010
Éditions Duculot
Rue des Minimes 39, B-1000 Bruxelles

2e édition

Tous droits réservés pour tous pays.
Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Imprimé en Belgique

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale, Paris : septembre 2010 ISSN 1374-089X
Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles : 2010/0035/017 ISBN 978-2-8011-1611-1

Pour Olivier, et pour les Fofos.

En fait toute phrase, même si elle se résume à un sujet, un verbe et un complément, est porteuse d'un message qui la dépasse, compte tenu du contexte et de la façon dont elle est émise. Elle contient certes une information, mais elle participe simultanément à une communication ; ce qui implique au moins deux personnes, et par conséquent intervention simultanée de celui qui émet et de celui qui reçoit.

Autrement dit, un mot n'a de sens que dans un certain contexte. Ce contexte ne peut être le même, par exemple, pour un jeune et pour un adulte. Il faut donc admettre que l'outil de communication est imparfait. Il n'y a pas de recette pour y remédier, sinon la conscience, de part et d'autre, de cette difficulté et la volonté de la surmonter en n'enfermant pas l'interlocuteur dans les phrases qu'il a prononcées.

On peut, tout au moins, espérer que ces difficultés inhérentes au procédé d'échange ne seront pas accrues par l'attitude des personnes en cause. Si le mensonge ou la mauvaise foi s'insèrent dans le processus, il n'y a plus échange, mais manipulation réciproque.

Albert Jacquard, *Petite philosophie à l'usage des non-philosophes*, Paris, Calmann-Lévy, 1997 ; coll. Le livre de poche n° 14562, p. 17.

SOMMAIRE

PRÉFACE 7

AVANT-PROPOS 13

INTRODUCTION 15

Chapitre 1 LES PHILOSOPHES DU LANGAGE 33

Chapitre 2 LA PRAGMATIQUE COGNITIVE
Dan Sperber et Deirdre Wilson 105

Chapitre 3 LA PRAGMATIQUE INTÉGRÉE
Oswald Ducrot 161

CONCLUSION 209

GLOSSAIRE DES PRINCIPALES NOTIONS THÉORIQUES 211

BIBLIOGRAPHIE 225

INDEX 231

TABLE DES MATIÈRES 237

PRÉFACE

La principale difficulté des ouvrages d'introduction à une discipline, c'est la gestion des relations entre les deux thèmes de l'équation que sont la complexité et l'abondance de la matière concernée par la discipline d'un côté, et la pertinence et la justesse de l'exposé qu'on voudrait en faire de l'autre. Cette difficulté est d'autant plus grande que l'ouvrage en question se veut en même temps un manuel, c'est-à-dire un ouvrage dont l'ambition pédagogique est d'être à la fois explicite, précis et accessible. À la lecture de l'*Introduction à la pragmatique*, on est frappé par la manière dont Martine Bracops a su gérer les thèmes de cette équation. Elle a déjoué les difficultés avec brio. Cela se voit dès le titre qui est explicité par un sous-titre se présentant comme un condensé de la structuration de l'ouvrage. Avant même d'ouvrir l'ouvrage, le lecteur possède déjà les principales clefs du manuel ; il s'agit de présenter les fondements de la pragmatique à travers trois moments de son histoire : la naissance avec les philosophes du langage anglo-saxons Austin, Searle et Grice, l'orientation cognitiviste que Sperber et Wilson lui ont donnée et l'approche intégrée qu'elle a connue avec les travaux de Ducrot et Anscombre. Ces trois moments font l'objet respectivement de trois parties, précédées d'une introduction où l'auteur pose le cadre théorique général dans lequel s'inscrit la pragmatique.

Trois raisons me semblent présider à cette réussite : le point de vue épistémologique, la perspective historique et le regard critique. Ces trois éléments structurent le manuel dans sa totalité et assurent son équilibre général.

La dimension épistémologique est omniprésente dans l'ouvrage, ce qui permet à l'auteur, au détour de la présentation d'une approche ou de la définition d'un concept, ou même dans le cadre d'un exercice applicatif, de faire des rappels qui sont à la base même de la naissance de la pragmatique : À quoi sert le langage ? Qu'est- ce que communiquer ? Quel rôle joue le code par rapport aux objets du

ZOOM - + PAGE 2 DE 3 CHAPITRE RETOUR

monde ? Quelle relation entretient le code avec les instances d'énonciation ? etc. Autant de questionnements qui orientent le lecteur dans son cheminement, et qui rappellent les fondamentaux qui justifient le recours à de nouvelles approches dépassant la dimension codique du langage.

La perspective historique, de par son caractère heuristique, favorise la découverte : le lecteur part des interrogations anciennes que les philosophes n'ont cessé de formuler sur le langage, le monde, les locuteurs, les interlocuteurs, leurs intentions, le dit, le non-dit, l'explicite, l'implicite, le linguistique, l'extralinguistique, etc., pour suivre la réflexion menée par ces philosophes et voir émerger une discipline qui revendique « l'analyse de l'usage du langage », c'est-à-dire « tous les phénomènes intervenant dans l'interprétation des phrases et qui ne sont pris en charge ni par la syntaxe ni par la sémantique ». Cette émergence s'inscrit dans une évolution qui connaît des reprises, des reformulations, des critiques et même des remises en question. Pour rendre compte de cette évolution, le risque, c'est de tomber dans des redites imposées par la perspective historique : le même objet est repris par les uns et les autres, parce que chacun le décrit à sa manière tout en revendiquant partiellement les analyses de ceux qui l'ont précédé et en y ajoutant sa propre conception. M. Bracops évite ce risque par au moins trois moyens : la méthode cumulative, le système des renvois et le regard critique. La méthode cumulative lui a permis de concevoir ses trois parties sur la base d'une relation d'inclusion ; la conclusion de chaque partie ou chapitre est l'occasion de faire la synthèse de ce qui a été décrit et d'assurer l'ouverture sur la suite. Le système des renvois garantit la cohérence générale de l'ouvrage et allège la démonstration des éventuelles redites imposées par la nature de la matière. Quant au regard critique, il s'ajoute aussi bien à ces deux derniers éléments (méthode cumulative et système de renvois) qu'au point de vue épistémologique et à la perspective historique. C'est le point focal de la méthodologie adoptée dans cet ouvrage.

En effet M. Bracops rappelle régulièrement les avancées théoriques que représentent certaines analyses, les différences qu'elles ont entre elles et les limites qu'elles portent en elles. Ainsi souligne-t-elle le chevauchement entre les concepts introduits par les divers auteurs, les différences de positionnement par rapport à la linguistique (l'approche intégrée par rapport aux autres approches), les nuances des analyses sur lesquelles insistent les uns et les autres, etc.

Par ailleurs si on admet qu'une discipline se définit d'abord par son objet d'étude, son appareil conceptuel et les applications auxquelles elle donne lieu, on constate aisément que ce manuel couvre ces trois aspects :

– l'objet d'étude de la pragmatique, comme on l'a déjà souligné, est l'interprétation des énoncés en fonction de tous les éléments impliqués par la situation d'énonciation, qu'ils soient explicités ou implicités, qu'ils relèvent des intentions du locuteur ou de données extralinguistiques ;

– l'appareil conceptuel spécifique à la pragmatique est constitué par l'ensemble des termes définis dans le corps des chapitres et dans le glossaire, et figurant dans l'index (*acte de langage, allocutaire, attitude propositionnelle, présupposé, contexte, énoncé, implicitation, inférence, littéralité, loi de discours, maximes conversationnelles, performatif, polyphonie, principe de coopération, principe de pertinence, topos, etc.*) ;

– les applications des analyses présentées dans cet ouvrage figurent à deux endroits : dans le corps des développements où les exemples jouent un rôle illustratif, et dans la partie réservée franchement à la dimension applicative et où l'on trouve des exercices qui présentent l'essentiel du contenu de chaque partie et qui portent aussi bien sur des publicités que sur des textes littéraires.

L'*Introduction à la pragmatique* est un excellent ouvrage où tout le monde trouve son compte : le commun des mortels qui ignore tout de ce domaine, l'étudiant qui cherche à découvrir et à retenir l'essentiel de la discipline, et le spécialiste qui est en quête de bonnes synthèses critiques. C'est un ouvrage qui est à la fois synthétique et analytique : la synthèse s'exprime à travers les grandes orientations de la discipline et le condensé des contenus encyclopédiques ; l'analyse se vérifie dans les développements réservés aux concepts essentiels et aux illustrations qui leur sont consacrées.

Le tout est rédigé dans une langue très claire, ce qui en rend la lecture très agréable.

Salah Mejri
Université Paris 13

AVANT-PROPOS

La pragmatique est une discipline jeune, qui trouve ses véritables fondements dans les années 1950 à 1990. Or, les développements actuels de la pragmatique sont multiples, tant dans le secteur des sciences humaines que dans celui des sciences cognitives. L'objectif du présent ouvrage est d'initier aux grandes théories fondatrices le lecteur désireux de se familiariser avec cette discipline récente. Il ne s'agit donc pas d'une présentation à caractère historique renouant avec les courants – essentiellement logicistes – dans lesquels la pragmatique trouve, dès le XIXe siècle (et même dès Aristote), ses racines. Il ne s'agit pas non plus de la tentative d'esquisser un panorama des développements et domaines d'activité de la pragmatique contemporaine. Le propos est de cerner une période clé, véritablement déterminante : les années 1950 à 1990.

Sont ainsi présentés, après une brève introduction, les travaux des philosophes du langage anglo-saxons John L. Austin, John R. Searle et H. Paul Grice, puis le modèle cognitiviste de Dan Sperber et Deirdre Wilson, et enfin les théories de l'école française, représentée par Oswald Ducrot et Jean-Claude Anscombre.

L'ouvrage est conçu en sorte de se prêter à une lecture progressive dans l'ordre des chapitres ; toutefois, le lecteur qui le désire peut également se livrer à une lecture ponctuelle ou à une recherche thématique : afin de lui simplifier la tâche, des références entre parenthèses et des notes de bas de page renvoient d'une section à l'autre au sein d'un même chapitre, ou d'un chapitre à l'autre lorsque des notions similaires ou connexes apparaissent chez plusieurs pragmaticiens.

Par souci pédagogique, l'exposé, accompagné de plusieurs schémas, se veut aussi simple et clair que possible, tout en s'efforçant de ne verser ni dans la simplification excessive ni dans le réductionnisme. Dans le même but, les exemples ont été, autant que possible, réutilisés au fil des chapitres, afin de souligner les

ZOOM - + PAGE 2 DE 2 CHAPITRE RETOUR

similitudes ou les divergences dans les analyses proposées par les différents modèles théoriques.

Enfin, le lecteur qui le souhaite peut, en recourant à certaines des notions abordées dans l'ouvrage, s'exercer à l'analyse de cas : cette nouvelle édition accueille en effet, à la suite des trois chapitres principaux (*1. Les philosophes du langage*, *2. La pragmatique cognitive*, *3. La pragmatique intégrée*), plusieurs propositions d'applications pratiques (assorties d'éléments de réponse) portant sur des points précis développés dans l'exposé théorique.

INTRODUCTION

1 Qu'est-ce que la pragmatique ?

Le terme *pragmatique* dérive du grec πραξις, qui signifie « action, exécution, accomplissement, manière d'agir, conséquence d'une action... ». En 1938, le philosophe et sémioticien américain Charles W. Morris est le premier à l'utiliser pour définir, paradoxalement, une discipline qui n'existe pas encore : « la pragmatique est cette partie de la sémiotique qui traite du **rapport entre les signes et les usagers des signes** ». On voit que cette définition déborde largement et le domaine linguistique, pour aller vers la sémiotique (étude des signes), et le domaine humain, les « usagers des signes » pouvant fort bien être des animaux ou des machines.

Trente ans plus tard, le logicien et philosophe des sciences israélien Yehoshua Bar-Hillel précise que la pragmatique concerne aussi la « dépendance essentielle de la communication, dans le langage naturel, du **locuteur** et de l'**auditeur**, du **contexte** linguistique et du contexte extra-linguistique, de la disponibilité de la **connaissance de fond**, de la rapidité à obtenir cette connaissance de fond et de la **bonne volonté des participants** à l'acte communicatif »[1].

Et le Français Francis Jacques (1979) de conclure : « la pragmatique aborde **le langage comme phénomène à la fois discursif, communicatif et social** ».

Ce sont là autant de pistes de recherche qu'exploitent les courants récents et contemporains de la pragmatique.

1. « Communication and argumentation in Pragmatic Languages », in *I linguaggi nella società e nella tecnica*, Milan, 1968.

Les notions clés de la pragmatique correspondent à des concepts longtemps ignorés ou négligés par la philosophie du langage et la linguistique : la notion d'**acte**, car le langage est action en ce sens qu'il permet d'instaurer un sens, mais aussi d'agir sur le monde et sur autrui ; la notion de **contexte**, car l'interprétation du langage ne saurait faire abstraction de la situation concrète dans laquelle les propos sont émis (le lieu, le moment, l'identité des interlocuteurs...) ; et la notion de **désambiguïsation**, car certaines informations extra-linguistiques sont indispensables à la compréhension sans équivoque d'une phrase (l'attribution des référents corrects aux pronoms, etc.).

C'est grâce à de tels concepts que la pragmatique s'efforce de répondre aux questions qui la préoccupent : que faisons-nous lorsque nous parlons ? que disons-nous exactement lorsque nous parlons ? comment se fait-il que nous ne disions pas toujours ce que nous voulons dire, ni ne voulions dire ce que nous disons ? qu'avons-nous besoin de savoir pour que telle phrase cesse d'être ambiguë ? pouvons-nous nous fier au sens littéral d'un propos ? etc.

La pragmatique est donc une discipline qui s'attache à **la communication et à ses acteurs** ; à ce titre, et quelle que soit l'orientation qu'elle prend, il est logique qu'elle accorde au **langage** une place prépondérante.

2 Qu'est ce que le langage ?

Le langage est la « fonction d'expression de la pensée et de communication entre les hommes, mise en œuvre au moyen d'un système de signes vocaux (parole) et éventuellement de signes graphiques (écriture) qui constitue une langue » ; du point de vue de la linguistique, il est « l'ensemble de la langue (système abstrait) et de la parole (réalisations) » (*Le Grand Robert de la langue française*) – on retrouve dans cette seconde partie de la définition l'opposition langue *vs* parole de F. de Saussure, langue *vs* discours de G. Guillaume.

Le langage est un **phénomène isolé et propre à l'espèce humaine**. La plupart des espèces animales disposent certes de systèmes de communication ou d'expression : les singes (on sait aujourd'hui que l'homme et les grands primates appartiennent à la même famille), les abeilles, les fourmis, les oiseaux, etc. Mais même lorsque les animaux recourent à la gestuelle, voire à la mimique, leurs modes d'expression restent fort éloignés de la faculté de communication des hommes. Cette aptitude particulière, inscrite dans le patrimoine génétique humain, a probablement été favorisée par des circonstances liées à l'évolution de l'espèce : morphologie du crâne et du larynx de l'homme, existence de l'os hyoïde à l'angle de la partie antérieure du cou et du plancher de la bouche, développement d'aires cérébrales spécialisées, etc.

Nulle espèce dans le règne animal ne dispose donc d'un langage comparable à celui des humains, lequel se distingue nettement des formes de communication, pourtant multiples, qu'utilisent les animaux.

En effet, **les échanges langagiers des humains ne sont pas entièrement conditionnés par les stimuli** : les paroles qu'une personne est susceptible de prononcer dans des circonstances données ne se résument pas à un ensemble stéréotypé de répliques. Les échanges communicatifs des animaux, par contre, sont entièrement prévisibles.

EXEMPLE

Une abeille qui rentre à la ruche après avoir repéré une source de nourriture exécutera une danse qui, par la fréquence des frétillements de l'insecte et l'inclinaison de son corps par rapport à la verticale, lui permettra de communiquer l'information à ses congénères et même de localiser le butin avec précision. L'abeille peut certes produire au départ de ces deux variables (fréquence et inclinaison) de multiples messages ; ceux-ci sont néanmoins totalement prévisibles et en nombre fini, comme au demeurant les réponses des autres insectes. En revanche, un être humain qui rentre chez lui après avoir découvert un bon restaurant est susceptible de proférer un nombre infini de phrases, lesquelles sont absolument imprévisibles, de même que les réponses de ses interlocuteurs.

De surcroît, **le langage humain est un système symbolique créatif** : il n'y a pas de limite au nombre de messages qu'une personne peut produire ou comprendre. Et les signaux linguistiques complexes comme les phrases ont une structure interne ; ils sont décomposables et leurs éléments constitutifs peuvent se recombiner entre eux pour forger des significations nouvelles[2].

EXEMPLE

Il est parfaitement possible de comprendre une phrase, même un peu étrange, que l'on n'a jamais entendue auparavant : *La locomotive a balayé une termitière déserte*.

Enfin, il n'existe aucun lien intrinsèque entre le signe linguistique et le contenu qu'il évoque : c'est l'**arbitraire du signe**.

EXEMPLES

Décrire, même très précisément, le physique d'une personne à un interlocuteur qui ne la connaît pas amène généralement ce dernier à se faire de la personne une idée très différente de celle qu'il aurait eue s'il avait pu voir sa photo : en effet, la photo *ressemble* à la personne ; le message linguistique, non.

– *[...] la pêche c'est aussi cruel que les courses de taureaux...*
– *Je n'avais jamais fait la comparaison, dit modestement Cidrolin.*

2. Les mots (lexèmes) eux-mêmes sont décomposables en éléments susceptibles de se recombiner entre eux : c'est la double articulation (morphèmes/phonèmes) définie par A. Martinet.

– *Réfléchissez cinq minutes. Ce sont des maniaques sadiques, les pêcheurs à la ligne. Ils ont une réputation usurpée de philosophes bons. Franchement, ne trouvez-vous pas l'hameçon plus sournois et vicieusement barbare que l'espadrille ?*
– *L'espadrille ?*
– *Ces trucs qu'ils enfoncent dans le cou du fauve.*
– *Vous êtes sûr que cela s'appelle comme ça ?*
– *Pour le moment, moi j'appelle ça comme ça, donc ça s'appelle comme ça et comme c'est avec moi que vous causez en ce moment et avec nul autre, il vous faut bien prendre mes mots à leur valeur faciale. (Queneau, Les fleurs bleues)*

L'interlocuteur qui gratifie Cidrolin de ce commentaire halieutique fait jouer, en décidant d'appeler *espadrille* une *banderille*, le principe de l'arbitraire du signe (Queneau a bien entendu choisi deux termes qui connaissent une relative proximité phonétique, ce qui garantit et la compréhension du lecteur et l'effet humoristique).

3 L'utilité du langage

Il serait tentant de dire que le langage sert à améliorer et à développer les liens sociaux et l'organisation sociale, ou qu'il permet de demander et d'obtenir ce que l'on veut (et que l'on n'aurait pas obtenu sans recourir à lui). Mais de tels objectifs sont atteints de façon satisfaisante sans le recours au langage : les abeilles et les fourmis sont manifestement capables de construire une hiérarchie élaborée, d'autres espèces animales ainsi que des populations dites primitives organisent des activités sociales (chasse, cueillette), signalent la présence d'un danger, etc. Quant aux enfants en âge prélinguistique et aux animaux domestiques, chacun sait qu'ils se font parfaitement comprendre (on dit souvent à propos d'un chien ou d'un chat qu' « il ne lui manque que la parole »).

Le véritable avantage du langage, c'est qu'il est **un outil de représentation et de transmission de connaissance et d'information**. Le contenu d'un message peut être abstrait, et les mots peuvent transmettre des informations générales ; le langage jouit d'une faculté d'**évocation**.

EXEMPLE

Des manchots sur la banquise pousseront des cris d'alerte et battront des ailes pour prévenir leurs congénères de l'arrivée d'un ours polaire, afin de les engager à fuir ou à se mettre à l'abri. En revanche, les hommes peuvent parler de l'ours en l'absence de l'animal, donner des informations générales sur l'ours polaire : *L'ours polaire est un fauve*, *Les ours polaires ont élu domicile sur cette portion de banquise* ...

4 La compréhension du langage

La compréhension du langage met en œuvre deux types de processus : les **processus codiques** et les **processus inférentiels**.

4.1 *Les processus codiques*

Les processus codiques d'interprétation du langage sont des processus applicables par rapport à un **code**, c'est-à-dire à un **ensemble de conventions**.

La production d'une phrase suppose un **encodage**, son interprétation un **décodage** : cela postule évidemment l'existence d'un code commun au locuteur et à interlocuteur. On peut, *mutatis mutandis*, comparer cette situation avec celle, dans le registre non verbal, de l'interprétation des panneaux de signalisation routière : ceux-ci se réfèrent au code de la route, supposé connu des autorités responsables de l'installation de ces panneaux comme des usagers de la route. La convention veut ainsi qu'un disque rouge barré en son diamètre horizontal d'une épaisse ligne blanche indique une voie à sens interdit, qu'un octogone rouge portant la mention STOP impose un arrêt de plusieurs secondes, etc.

L'étude des **processus d'encodage et de décodage** des phrases est prise en charge par la **linguistique**, composée des disciplines traditionnelles : la **phonétique** et la **phonologie**, qui décrivent respectivement les sons propres à une langue, et la fonction de ces sons ainsi que la façon dont ils s'articulent entre eux pour former des mots et des groupes de mots ; la **syntaxe**, qui étudie la manière dont les mots se combinent entre eux pour former des phrases et cherche à dégager les règles formelles permettant de déterminer quand une phrase est bien ou mal formée (phrase **grammaticale** *vs* phrase **agrammaticale**), et rend également compte des variations morphologiques qui affectent les mots (p. ex. les marques de genre et de nombre) ; et la **sémantique**, qui étudie la signification des mots d'une langue (i. e. son **lexique**), et la façon dont les significations des différents mots se combinent entre elles pour livrer la signification des phrases (**signification compositionnelle**).

EXEMPLES

Il est convenu que le mot *ours* désigne un grand plantigrade carnivore vivant en Europe, en Asie, en Amérique ou dans les régions polaires (lexique : arbitraire du signe).

La concaténation des mots pour former des phrases impose le respect des prescriptions syntaxiques (règles de grammaire) : p. ex., l'ordre des mots joue un rôle déterminant dans les phrases *L'ours a mangé le trappeur* et *Le trappeur a mangé l'ours*.

Les processus codiques mis en œuvre pour l'interprétation des phrases renvoient à l'**aspect linguistique formel du langage**, qui suppose une association conventionnelle entre un mot et un message, et donc l'univocité de la signification. Or, l'univocité existe certes, mais elle est rare.

EXEMPLES

L'ours polaire est un fauve.
Marcel Proust est né à Auteuil le 10 juillet 1871.
Ces phrases semblent bien revêtir une signification unique ; pourtant la première pourrait, dans certains contextes et agrémentée d'une intonation et de mimiques adéquates, prendre une valeur métaphorique (« Mon patron, qui fait preuve d'une grande froideur, sait se montrer aussi impitoyable que l'ours polaire qui chasse sur la banquise »), et un interlocuteur qui ignorerait qui est Marcel Proust (ou qui ne saurait pas où se situe Auteuil) ne tirerait pas de la seconde grand-chose de plus de que de *Jean Dupont est né à Auteuil (/à Saint-Denis) le 10 juillet 1871* (à savoir qu'un individu nommé Marcel Proust ou Jean Dupont est né un certain jour à un certain endroit).

De surcroît, on constate aisément que l'usage d'une même phrase ne relève pas de l'univocité.

EXEMPLES

Mon amie est italienne.
Cette phrase peut être prononcée par divers locuteurs (le possessif *mon* renvoie dès lors à des « je » différents, soit p. ex. *Martine* et *Hervé*) à des moments différents (*le 15 avril 1989* et le *10 février 2000*) et en des lieux différents (*un appartement à Bruxelles* et *une maison à Lyon*). Les *amies* évoquées seront donc des personnes différentes (*Anna* et *Marina*) ; en outre, l'*amie* peut être une personne avec qui le locuteur entretient une relation d'amitié, ou son amie de cœur, voire sa compagne, etc.

L'alcool me rend bavard.
La télévision m'endort.
Selon la manière dont il interprète la situation, l'interlocuteur peut aboutir à deux solutions opposées : si le locuteur souhaite faire preuve de réserve, il ne boira pas d'alcool, mais s'il désire prendre la parole, il en boira ; si le locuteur entend veiller, il convient d'éteindre la télévision, mais s'il préfère dormir, il faut l'allumer.

L'interprétation du langage nécessite donc le recours à des processus plus sophistiqués que les processus codiques : les processus inférentiels.

4.2 *Les processus inférentiels*

Les processus inférentiels mettent en jeu la réflexion, le **raisonnement**, la faculté de **déduction** de l'interlocuteur.

Pour comprendre une phrase, il faut disposer de certaines connaissances qui permettent de faire des hypothèses sur l'état d'esprit, les connaissances et les intentions du locuteur de la phrase (pour comprendre *Mon amie est italienne*, savoir si l'*amie* est une camarade ou une amante ; pour comprendre *L'alcool me rend bavard* ou *La télévision m'endort*, savoir si le locuteur désire se montrer taciturne ou prolixe, s'il souhaite veiller ou dormir, etc.). **Ces connaissances préalables n'ont rien de linguistique et ne font l'objet d'aucune association conventionnelle préalable à l'interprétation de la phrase** ; la preuve en est que le même locuteur peut, à des moments différents, utiliser la même phrase en lui donnant des significations diverses.

EXEMPLE

Tu sais quelle heure il est ?
Il peut s'agir d'une véritable question, d'une mise en garde contre un retard possible ou probable (« Il est grand temps de partir »), ou encore d'un reproche (« Je t'attends depuis plus d'une heure »).

Ces connaissances que les interlocuteurs partagent ou peuvent partager reposent sur différents facteurs. D'une part, sur la **perception immédiate** de l'environnement, la **situation d'énonciation**, le **contexte**.

EXEMPLE

Si deux personnes discutent et qu'un avion de chasse passe au-dessus de leurs têtes, toutes deux peuvent supposer que l'autre a perçu le passage d'un engin volant bruyant. Si donc le locuteur interrompt son discours par une interjection et une grimace marquant son déplaisir, il peut attendre de l'interlocuteur que celui-ci en détermine aisément la cause.

D'autre part, sur le bagage de connaissances et le savoir dont dispose tout individu, bagage complexe et abondant appelé **connaissances de fond** ou **connaissances encyclopédiques**.

EXEMPLES

Si un médecin fait un exposé devant des confrères, ceux-ci disposeront de connaissances plus vastes et plus précises dans le domaine médical (les prérequis) qu'un public non averti. Ainsi, un spécialiste des maladies cardio-vasculaires ne s'adressera pas dans les mêmes termes à des confrères dans un colloque, à ses étudiants à l'université, au grand public réuni pour une conférence de vulgarisation, à des lycéens, etc.

On communique en théorie plus aisément avec un interlocuteur qui appartient à la même culture que nous (un Français) qu'avec quelqu'un dont l'univers culturel nous est inconnu (un Esquimau).

Un **processus inférentiel** est donc **l'ensemble du raisonnement de déduction qui, à partir de la phrase émise et des connaissances préalables partagées**

par les interlocuteurs, permet l'interprétation de cette phrase. Et dialoguer, c'est **récupérer la pensée de l'interlocuteur** pour comprendre le sens des phrases qu'il prononce. Il faut noter que les processus inférentiels exploitent des **capacités humaines de déduction générales**, c'est-à-dire non spécifiques au langage, à sa production et à son interprétation.

EXEMPLE

Un signe de la main adressé à une personne croisée dans la rue signifie en général « Bonjour ».

L'étude des processus inférentiels qui viennent se superposer au code pour livrer une interprétation complète des phrases relève de la pragmatique. La pragmatique est donc l'analyse de l'usage du langage, c'est-à-dire qu'elle traite tous les phénomènes intervenant dans l'interprétation des phrases et qui ne sont pris en charge ni par la syntaxe ni par la sémantique. L'analyse pragmatique vient donc compléter l'analyse linguistique pour donner une interprétation complète de la phrase.

Il est en effet très fréquent que la seule analyse linguistique ne permette pas de donner l'interprétation complète d'une phrase.

EXEMPLE

Jean est parti pour Tokyo et a appris le japonais.
Jean a appris le japonais et est parti pour Tokyo.

L'interlocuteur déduit soit que les actions se succèdent dans le temps selon l'ordre (1) *Jean est parti pour Tokyo* et (2) *Jean a appris le japonais*, soit au contraire selon l'ordre (1) *Jean a appris le japonais* et (2) *Jean est parti pour Tokyo*, conclusion à laquelle ne permet pas d'accéder l'analyse purement linguistique (ni du reste l'expression logique, où $P \wedge Q = Q \wedge P$). De surcroît, l'ordre chronologique induit souvent une relation de causalité, et donc l'oriente : on mentionne théoriquement d'abord la cause, ensuite l'effet (« Jean est parti pour Tokyo, c'est pourquoi il a appris le japonais » *vs* « Jean a appris le japonais, c'est pourquoi il est parti pour Tokyo »).

Par ailleurs, **certaines phrases ont la propriété d'en impliquer d'autres**.

EXEMPLES

Martin est parvenu à te convaincre.
→ *Martin a essayé de te convaincre.*
Si j'avais invité Marianne, Michel serait venu à ce dîner.
→ *Je n'ai pas invité Marianne et Michel n'est pas venu à ce dîner.*

De surcroît, l'interprétation de certaines phrases exige le recours à des connaissances non linguistiques, à **des éléments extérieurs au langage**.

Ces facteurs peuvent avoir trait à **l'énonciation même**, c'est-à-dire au fait de prononcer la phrase.

EXEMPLES

Ton dessert est délicieux, mais n'insiste pas.
L'enchaînement réalisé par *mais* ne porte pas sur le fait « Ton dessert est délicieux » (comme ce serait le cas dans *Ton dessert est délicieux mais un peu trop sucré*), mais sur le fait de dire « Ton dessert est délicieux ».

Tu veux dîner dehors ? Parce qu'il y a un nouveau restaurant qui s'est ouvert en ville.
L'enchaînement réalisé par *parce que* porte sur l'acte de questionnement, et non sur le contenu de la question (comme ce serait le cas dans *Tu veux dîner dehors parce que ma cuisine te déplaît ?*)

Michel n'est pas intelligent, il est génial.
Ce qui est nié, ce n'est pas le fait pour Michel d'être intelligent (comme ce serait le cas dans *Michel n'est pas intelligent*) – en effet, qu'il soit génial implique forcément qu'il soit intelligent –, mais la possibilité même de l'affirmation *Michel n'est pas intelligent*, jugée insuffisante.

Franchement, je voudrais te parler.
L'adverbe ne qualifie pas un fait de « franc » (comme ce serait le cas dans *Je voudrais te parler franchement*), mais porte sur l'énonciation même de *Je voudrais te parler*.

Ces facteurs non langagiers indispensables à l'interprétation de la phrase peuvent aussi appartenir au **contexte** dans lequel celle-ci est prononcée.

EXEMPLES

Voilà l'homme à la fraise !
Il peut s'agir du convive qui a malencontreusement écrasé une fraise sur la nappe, de l'invité qui arbore une collerette dans une soirée costumée, de mon dentiste désigné par une périphrase évoquant un de ses outils de travail, d'un malade atteint d'un angiome, du monsieur affublé d'un gros nez, etc.

– *Quelle heure est-il ?*
– *Le journal télévisé vient de commencer.*
La réponse à la question n'est cohérente que si les deux locuteurs savent à quelle heure débute le journal télévisé.

– *Je vais à la poste.*
– *Il est cinq heures vingt.*
L'intervention du second locuteur signale qu'il est inutile de se rendre au bureau de poste car à cinq heures vingt celui-ci est fermé.

– *Ne te gare pas devant l'entrée des voisins.*
– *On est lundi.*
Ces deux répliques, échangées par le conducteur d'une voiture et son passager, indiquent qu'il est inopportun de se garer devant l'entrée des voisins, mais que

cette consigne peut être ignorée le lundi (p. ex. parce que les voisins sont toujours absents ce jour-là).

Naturellement, si le contexte change, l'interprétation de la phrase change aussi : l'« homme à la fraise » peut désigner des êtres différents selon les circonstances, le journal peut être diffusé à des heures diverses suivant les chaînes de télévision, la poste peut fermer à six heures, l'habitude peut être que les voisins s'absentent le mercredi, etc.

Enfin, il est troublant de constater que **certaines phrases agrammaticales se comprennent sans aucune difficulté grâce à la mise en œuvre de processus inférentiels** d'interprétation.

EXEMPLE

Il neige et elle tient.
Cette phrase transgresse la règle de syntaxe qui voudrait que le pronom *elle* y ait un référent. Il s'agit pourtant d'une phrase authentique (l'exemple est cité par Moeschler et Reboul 1994 : 500). On voit ainsi qu'**il n'y a pas de correspondance obligatoire entre un possible de langue** (une phrase grammaticale) **et un possible matériel** (une phrase proférée). Par ailleurs, il est aisé pour l'interlocuteur de saisir le sens de cette phrase : le contexte lui permet de comprendre que le pronom *elle* représente *la neige*.

L'interprétation d'une phrase ne dépend donc pas nécessairement de la grammaticalité de cette phrase. Du reste, un locuteur qui ne maîtrise pas bien la langue qu'il utilise parvient généralement à se faire comprendre, même s'il ne conjugue pas ou pas correctement les verbes, s'il bouscule l'ordre des mots, s'il fait l'économie de certains accords, s'il omet certains articles ou pronoms, etc. (ainsi, la phrase agrammaticale * *Ours fauve grand être* se comprend sans trop de mal).

Dans un dialogue, chaque interlocuteur est donc tenu de spéculer en attribuant à l'autre certaines pensées, l'autre pouvant être un humain, mais aussi un animal ou un objet.

EXEMPLES

Le chat boude.
Ton ordinateur refuse d'ouvrir ce fichier.
Ma moto ne veut pas démarrer.
Ces nuages annoncent la pluie.

De tels exemples, d'usage courant, montrent bien que cette spéculation ne relève pas de l'analyse linguistique, mais bien d'une faculté humaine de raisonnement. En se livrant à cette spéculation, chaque interlocuteur met en jeu **la stratégie de l'interprète** (D. Dennett, 1990). Celle-ci permet de dépasser le décodage

linguistique des phrases, qui n'en livre qu'une interprétation partielle, valable uniquement dans le cas de figure peu fréquent de l'univocité (*L'ours polaire est un fauve*) ou des phrases interprétables hors contexte (*Marcel Proust est né à Auteuil le 10 juillet 1871*) – cf. *supra* sous 4.1.

La stratégie de l'interprète permet en outre – comme il est judicieux que le fasse une théorie de l'interprétation des phrases convaincante – de **rendre compte du succès mais aussi de l'échec de l'interprétation**. Ainsi, elle explique les **malentendus** et les **erreurs** : l'interlocuteur qui ignore si le locuteur désire dormir ou veiller interprétera mal la phrase *La télévision m'empêche de dormir* ; l'interlocuteur qui ignore si le mot *café* désigne le breuvage ou un débit de boissons restera perplexe devant l'ambiguïté de la phrase *Ce nouveau café a beaucoup de succès*, etc.

REMARQUES

1 L'échec actuel des recherches sur l'intelligence artificielle vient de ce que l'ingénierie linguistique s'est attachée au seul aspect codique du langage (les ordinateurs ont rencontré un succès certain dans des domaines formels et proches de l'aspect codique du langage : calcul mathématique, jeu d'échecs – Deep Blue a battu le champion du monde Garry Kasparov en 1997 –, etc.) mais a négligé les aspects plus quotidiens et moins formalisables de l'usage du langage : elle n'a pas pris en compte la masse énorme de connaissances et de facultés humaines (raisonnement, expérience, appréhension du contexte, mémoire affective, etc.) sur lesquelles l'interlocuteur s'appuie pour faire des inférences sur ce que le locuteur veut dire.

C'est aussi pour cette raison que la traduction automatique est de nos jours utile pour le traitement de textes techniques, scientifiques, institutionnels, administratifs ou juridiques dans lesquels se répètent certains passages ou certaines formules (lesquels revêtent chaque fois la même signification, et peuvent donc être considérés comme univoques), mais se révèle catastrophique dans le domaine littéraire. Ainsi la traduction automatique de l'anglais en français de la sentence évangélique *Flesh is weak* (*Matthieu*, XXVI, 41) aurait-elle un jour donné, racontent les traducteurs, *La viande est molle* (et non *La chair est faible*)…

En 1950, le mathématicien britannique Alan Turing (1912-1954), un des pères de l'informatique et de l'intelligence artificielle, a donné de cette dernière la définition suivante : une machine pensera quand elle sera capable de soutenir une conversation d'une certaine durée sans sujet préétabli et de telle sorte que ses réponses puissent passer pour celles d'un être humain. C'est ce que fait l'ordinateur HAL dans le célèbre roman d'Arthur Clarke, *2001. A Space Odyssey*. À ce jour, aucune machine n'a passé avec succès le test de Turing.

2 La différence essentielle entre le langage humain et les langages des animaux tient au fait que le langage animal est codique, tandis que l'homme a la volonté de signifier *et* la volonté que cette intention soit reconnue par le destinataire du

ZOOM - + | PAGE 7 DE 18 | CHAPITRE | RETOUR

message. Ainsi, les signes utilisés par les grands primates pour communiquer entre eux sont indicatifs et expressifs, c'est-à-dire qu'ils peuvent indiquer un objet présent au moment de la communication et exprimer quelque chose à ce sujet, mais ils accèdent rarement au registre descriptif et symbolique (i. e. à la référence à un objet ou à une situation étrangers au moment de la communication – ce qui détermine cette asymétrie fondamentale : le langage humain peut parler des communications animales, alors que l'inverse n'est pas vrai), et jamais au registre narratif. Toutefois, des recherches ont montré certaines capacités des grands singes à utiliser des modes de communication symboliques, et ont souligné que cette aptitude n'est pas révélée par la fréquentation du milieu humain, puisque les singes sont étudiés en laboratoire. Certains chercheurs estiment donc que nos frères d'évolution possèdent des aires corticales dédiées à la communication symbolique homologues aux nôtres, mais que la vie en milieu naturel n'avait jamais sollicitées et qui donc ne s'étaient jamais développées[3].

Par ailleurs, certaines espèces animales recourent, dans leur habitat naturel, à la communication symbolique, en élaborant des schémas parfois fort complexes. Cet usage que fait l'animal de la communication symbolique est bien sûr très utilitaire : il vise presque toujours à modifier le comportement d'un congénère. Il est cependant surprenant de repérer certains éléments, *a priori* caractéristiques du langage humain, dans la communication animale (même s'ils y sont moins développés).

EXEMPLES

Le dialogue : dans la plupart des espèces animales, les individus communiquent entre eux ; quant aux animaux domestiques, chacun sait qu'ils communiquent avec leurs compagnons humains et répondent avec plus ou moins de bonne volonté aux injonctions de ceux-ci.

La métacommunication ou capacité de communiquer sur la communication : bien des animaux pratiquent le jeu. Un jeune loup ou un jeune chimpanzé peuvent jouer à se battre avec un congénère, et dans ce cas ils communiquent (par le « rire » ou halètement de jeu chez les chimpanzés) l'information que l'intention de mordre qu'ils manifestent n'est pas une véritable attaque.

Le mensonge : il est faux de croire que la communication animale est toujours honnête et coopérative ; le mensonge est en effet loin d'y être rare et y prend la forme d'une tromperie tactique. Ce mensonge se traduit par l'usage manipulatoire d'un signal (cri ou geste) : ce signal est produit dans des circonstances qui ne le justifient pas, ou au contraire n'est pas produit dans un contexte qui le requiert. Ainsi, les coqs peuvent émettre des signaux mensongers indiquant la présence d'aliments lorsque les poules s'éloignent d'eux ; certains merles et grives émettent des cris d'alarme en l'absence de tout prédateur, à seule fin d'éloigner d'autres oiseaux de leurs réserves de nourriture.

3. Le développement d'un caractère existant dans le patrimoine génétique mais non sélectionné à l'origine, et qui, à un moment, peut se révéler avantageux pour la survie des individus puis des populations qui en disposent, de sorte qu'il entre dans le processus de la sélection naturelle et se mue progressivement en adaptation, est appelé *exaptation* ou *préadaptation*.

5 Évolution de la pragmatique

Reste à résoudre la question théorique de savoir quel est, par rapport à la linguistique notamment, le statut de la pragmatique. Certains théoriciens considèrent que la pragmatique fait partie intégrante de la linguistique et parlent de **pragmatique linguistique** ou de **pragmatique intégrée** (à la linguistique) ; d'autres voient dans la pragmatique une science autonome dont le paradigme principal est aujourd'hui la **pragmatique cognitive**. C'est dire les difficultés qu'il y a à tenter d'unifier la pragmatique, tant du point de vue de la délimitation de son champ d'application que de ses hypothèses, et même de sa terminologie.

Des années 1930 aux années 1990, l'évolution de la pragmatique peut se résumer schématiquement en trois grandes étapes.

5.1 *Les années 1930-1940 : la pragmatique radicale formaliste*

Dans les années 1930 et 1940 déjà, **la tradition sémioticienne et logiciste anglo-saxonne** (Peirce, Morris) considère que tout système de signes (langage naturel ou langage artificiel) se compose d'une **syntaxe** qui étudie la concaténation des signes entre eux ; d'une **sémantique** qui étudie la signification conventionnelle des signes (i. e. la relation entre les signes et leurs référents dans le monde, lesquels peuvent être de trois ordres : 1) les objets du monde ; 2) les états, événements, actions vérifiés au travers des objets du monde ; 3) l'ensemble des valeurs de vérité vrai/faux) ; et d'une **pragmatique** qui étudie **la relation entre les signes et les utilisateurs**, mais ne s'occupe pas des valeurs de vérité (celles-ci étant prises en charge par la sémantique) et est donc **non vériconditionnelle**.

Dans cette conception, **la pragmatique** n'est pas une discipline à part entière, elle n'existe qu'à l'état de projet ; en effet, son **domaine** est **extrêmement étriqué** : elle ne s'occupe que d'un petit nombre fini de termes dans le système de la langue, ceux qui posent problème à l'analyse linguistique, à savoir les déictiques (ou termes dont la seule forme linguistique ne permet pas de définir le référent) : déictiques de personne (les pronoms personnels de première et deuxième personnes *je*, *tu*, *nous*, *vous*) et déictiques de temps et de lieu (*hier*, *demain*, *ici*, *à gauche*...).

Ces **théories sémioticiennes** sont **linéaires**, c'est-à-dire que syntaxe, sémantique et pragmatique entrent en jeu successivement et dans cet ordre, **et modulaires**, c'est-à-dire que syntaxe, sémantique et pragmatique sont indépendantes.

ZOOM - + | PAGE 8 DE 18 | CHAPITRE | RETOUR

5.2 *Les années 1950-1970 : les philosophes du langage*

Depuis Aristote au IVe siècle avant notre ère, la philosophie du langage cherche à répondre à des questions comme : que signifie comprendre un message linguistique ? qu'est-ce que le sens d'un mot ou d'une phrase ? qu'est-ce que saisir une signification ?

Dès le XIXe siècle, dans la perspective positiviste, puis à la suite de la crise dite « des fondements » des mathématiques à la charnière des XIXe et XXe siècles (détection de contradictions dans les systèmes axiomatiques – Cantor, 1845-1918), le désir naît de trouver aux mathématiques des fondements issus de la logique. Cette exigence de créer une logique universelle pourvue d'un langage abstrait similaire à celui des mathématiques va donner lieu au développement des diverses branches de la **logique formelle**, qui se dotent pour leurs démonstrations de langages artificiels dépourvus de toute forme d'équivoque. Les tenants de ce courant de pensée sont les **mathématiciens-philosophes** ; il s'agit principalement de l'Allemand Frege (1848-1925, créateur du premier langage formel), des Britanniques Whitehead (1861-1947) et Russell (1872-1970), et des Américains d'origine allemande Carnap (1891-1970) et autrichienne Gödel (1906-1978) – cf. les *Principia mathematica* de Russell et Whitehead (1910-1913). Ces penseurs sont les fondateurs de la **première philosophie analytique** (i. e. « qui procède par analyse ») dont le principe est de remonter d'une proposition à d'autres reconnues pour vraies et d'où on puisse ensuite la déduire (passage de la conséquence au principe). Ainsi, par le truchement de la logique, un pont est jeté entre l'étude des mathématiques et celle du langage – mais il s'agit naturellement de langages logiques, et donc artificiels et formels.

C'est dans la lignée de ces travaux que s'inscrivent, dans les années 1950-1970, **les philosophes du langage anglo-saxons** : les philosophes britanniques de l'École d'Oxford Peter F. Strawson (1919), John L. Austin (1911-1960) et H. Paul Grice (1913-1988), et les Américains Willard Quine (1908) et John R. Searle (1932). Leur grande innovation sera de s'intéresser non plus aux langages artificiels, mais aux langues naturelles, au **langage ordinaire**[4]. Ils vont ainsi ouvrir véritablement la voie à la pragmatique, en observant que le rôle du **langage** n'est pas exclusivement de décrire le réel, mais aussi d'**exercer une action** (c'est la théorie des actes de langage). C'est dire que, par rapport au point de vue des sémioticiens des années 1930-1940, le champ d'application de la pragmatique se trouve formidablement élargi. Dès lors, la pragmatique prend son essor et acquiert le statut de **discipline à part entière**.

4. À noter que le philosophe anglais d'origine autrichienne Ludwig Wittgenstein (1889-1951), élève de B. Russell à Cambridge (1912), cherchait à établir une correspondance entre la logique du monde et la structure formelle du langage (*Tractatus logico-philosophicus*, 1921), et s'intéressait déjà au langage naturel : le rôle de la philosophie est selon lui de l'analyser afin d'en éviter les pièges et donc de clarifier la pensée (*Investigations philosophiques*, 1952 [1936-1949]).

Cependant, sa nouveauté (qui la rend souvent suspecte aux yeux de certains tenants des disciplines classiques) d'une part, et son caractère de carrefour pluridisciplinaire (linguistique, sémantique, sémiologie, sociologie, psychologie...) d'autre part expliquent que son domaine d'investigation soit souvent défini négativement et non pas par les pragmaticiens eux-mêmes, mais par des chercheurs (syntacticiens et sémanticiens notamment) qui ne pratiquent pas la pragmatique mais se contentent d'y renvoyer les questions qui les embarrassent. La pragmatique n'est donc toujours pas une science reconnue.

5.3 *Les années 1980-1990 : pragmatique cognitive* vs *pragmatique intégrée*

Après l'apport des philosophes du langage anglo-saxons, la pragmatique, qui a pris de l'importance sans pour autant être définie avec précision, va évoluer suivant **deux courants** distincts. L'un s'exerce sur le territoire anglo-saxon et fait de la pragmatique une science à part entière et une discipline indépendante : c'est la **pragmatique cognitive**. L'autre, relativement limité, voit en elle une discipline fille la linguistique et est le fait de chercheurs français : c'est la **pragmatique intégrée** (à la linguistique).

5.3.1 La pragmatique cognitive

Depuis les années 1980 (parfois dès 1970), la pragmatique connaît de nouveaux développements, étend son territoire à de nouveaux domaines et se fixe de nouvelles finalités. Elle est classée, tout comme la linguistique (phonétique/phonologie, syntaxe, sémantique), parmi les **sciences expérimentales** (i. e. fondées sur l'expérience scientifique) (Milner 1989). Linguistique et pragmatique sont ainsi des sciences voisines et complémentaires, qui appartiennent au même ensemble de sciences, et sont donc susceptibles de rencontrer diverses disciplines connexes.

Ainsi, selon les axes de recherche des différents théoriciens, la pragmatique s'oriente vers la **sociolinguistique**, lorsque l'accent est mis sur les fonctions du langage et non sur ses structures, sur la contextualisation (Gumperz, Labov, Goffman) ; vers la **psycholinguistique**, lorsque l'accent est mis sur les processus d'acquisition ou de traitement de l'information (Milner, Charolles) ; ou vers les **sciences cognitives** (i. e. l'ensemble des sciences qui concernent la connaissance et ses processus), qui, comparant le fonctionnement du cerveau humain à celui d'un ordinateur, considèrent que le traitement pragmatique des informations relève du **système central de la pensée** et définissent une pragmatique **déductive** chargée d'analyser les **processus inférentiels généraux, universels et non spécifiques au langage** mis en œuvre dans l'interprétation des phrases.

Les **sciences cognitives**, à savoir essentiellement la logique, l'informatique, la psychologie cognitive, la linguistique, la philosophie de l'esprit, l'intelligence artificielle, la neurobiologie (étude du fonctionnement des cellules et tissus nerveux) et les neurosciences (ensemble des connaissances et recherches relatives au système nerveux), tentent d'expliciter le fonctionnement de l'esprit et du cerveau et de dégager, en s'appuyant sur la notion d'**état mental**, les mécanismes d'acquisition, de développement et d'utilisation des connaissances. Il est donc clair que l'essor des sciences cognitives dans les années 1980 (l'intelligence artificielle notamment) a largement contribué au développement de la pragmatique, et à en définir le courant cognitiviste : **la pragmatique cognitive s'efforce de rendre compte des rapports entre le langage et ses usagers en en faisant un des aspects d'un système bien plus vaste de traitement de l'information**. Dès ce moment, la discipline connaît une extension positive et argumentée de l'intérieur – et non plus négative et imposée de l'extérieur, comme c'était le cas dans les années 1950-1970.

La pragmatique cognitive est une **théorie vériconditionnelle** (contrairement à la pragmatique intégrée). Elle vise en effet à ce que l'individu se construise **la représentation du monde** (sans cesse enrichie et modifiée) **la plus appropriée possible** : l'un de ses objets est donc l'attribution d'une valeur de vérité aux phrases. Dans l'optique cognitiviste, essentiellement illustrée par les travaux de Dan Sperber et Deirdre Wilson, la pragmatique s'occupe de tous les aspects pertinents pour l'interprétation complète des phrases en contexte, que ces aspects soient ou non liés au code linguistique.

5.3.2 La pragmatique intégrée

Selon certains chercheurs français (J.-Cl. Anscombre, O. Ducrot, Fr. Récanati, C. Kerbrat-Orecchioni), **la pragmatique se surajoute à la sémantique**[5] pour rendre compte des aspects dont celle-ci ne traite pas : la description de la situation de communication et des conditions de réussite de la communication, l'étude des mots « situationnels » comme *je*, *tu*, *maintenant*, *ici*... (déictiques de personne, de temps et de lieu) qui s'interprètent relativement à la situation de communication (i. e. hors du champ de la langue), etc. À la fin des années 1970, les linguistes français Anne-Marie Diller et François Récanati définissent ainsi la pragmatique : elle « étudie l'utilisation du langage dans le discours, et les marques spécifiques qui, dans la langue, attestent sa vocation discursive »[6].

5. À noter que pour certains (p. ex. J.J. Katz, *Semantic Theory*, New York, Harper & Row, 1972), la pragmatique est réduite à la sémantique, avec laquelle elle se confond purement et simplement.
6. *Langue française*, Paris, 1979, n° 42, p. 3.

La pragmatique est donc vue comme **une théorie sémantique intégrant dans le code linguistique les aspects liés à l'énonciation même**. Le **sens de l'énoncé** résulte de la **conjonction d'informations linguistiques** appartenant au composant linguistique de la phrase (morphèmes, unités lexicales) et livrant la signification de la phrase, **et d'informations extra-linguistiques** appartenant au composant pragmatique (ou rhétorique), intégré à la sémantique. Contrairement à la pragmatique cognitive, **la pragmatique intégrée est non vériconditionnelle** (la vériconditionnalité relève de la sémantique, mais pas de la pragmatique) : elle vise à montrer les différences entre langage naturel et langage formel. Les théories concernées sont des **théories pragmatiques argumentatives**.

6 Conclusion

La pragmatique s'est donc surtout développée dans la tradition anglo-saxonne (Grande-Bretagne et États-Unis), avec une exception notable en France : Oswald Ducrot *et al*. Cela est dû essentiellement à trois raisons.

6.1 Tout d'abord, les **courants analytiques en philosophie et en logique**, qui sont à la base du véritable essor de la pragmatique, ont toujours été très importants dans la tradition anglo-saxonne (cf. *supra* sous 5.2).

6.2 Ensuite, dès les années 1970 s'est manifestée une **réaction contre la grammaire générative** et ses thèses radicales, et notamment contre la thèse de l'indépendance de la syntaxe. Selon Noam Chomsky, la syntaxe serait en effet indépendante de la sémantique et de la phonétique. Il en avance pour preuve les observations suivantes : l'homme acquiert très tôt dans sa vie la conscience des contraintes syntaxiques, les règles syntaxiques s'imposent même à l'expression spontanée, les aphasiques conservent souvent le souvenir des structures syntaxiques, les corrections des erreurs commises dans une langue étrangère s'orientent surtout vers la syntaxe et non vers le sens, etc. Il est clair cependant que l'on ne parle pas pour appliquer des règles de grammaire mais pour transmettre du sens, et que les fautes de syntaxe qui peuvent être commises sont tolérables pour autant qu'elles ne compromettent pas le sens qui doit être communiqué (cf. *supra* sous 4.2 possible de langue *vs* possible matériel). De surcroît, dans les langues naturelles, les règles de construction des phrases ne sont pas indépendantes du sens qu'elles expriment – dans les systèmes logiques en revanche, la syntaxe est autonome : toute transgression des règles de grammaire détruit l'expression du sens.

La réaction anti-chomskienne a amené certains grammairiens à formuler au début des années 1970 une théorie de grammaire à base sémantique, la sémantique générative qui, par le biais de l'« hypothèse performative », introduisait dans la

ZOOM - + | PAGE 10 DE 18 | CHAPITRE | RETOUR

structure profonde de la phrase une indication sur sa valeur d'action (i. e. sur ce que l'on appelle le but illocutionnaire de la phrase – cf. *infra* Austin, sous 1.2.1). Pour schématiser, après cette rencontre de la linguistique et de la pragmatique, deux courants se sont dessinés : d'un côté la grammaire générative classique, conservant les théories de Chomsky sur l'autonomie de la syntaxe par rapport à la sémantique, et de l'autre la sémantique générative qui a donné lieu à des développements d'orientation cognitiviste (Langacker, Lakoff). La pragmatique cognitive dépasse donc la thèse chomskienne de l'autonomie de la syntaxe.

Par ailleurs, le point de vue structuraliste véhiculé par la dichotomie saussurienne langue *vs* parole, où la parole était vue comme un phénomène purement individuel et contingent à écarter du champ d'étude de la linguistique, se trouve lui aussi dépassé. Les développements de la pragmatique intégrée (cf. *supra* sous 5.3.2) s'inscrivent en revanche dans le prolongement de la linguistique de l'énonciation inaugurée par Émile Benveniste (années 1960 et 1970 – cf. *infra* sous Ducrot, 1.1), qui ne pose plus pour distinction majeure l'opposition langue *vs* parole, mais l'opposition **énoncé** (ce qui est dit) ***vs* énonciation** (acte de dire).

6.3 Enfin, une autre réaction s'est fait sentir dans le monde anglo-saxon : la **réaction contre les thèses béhavioristes** dominantes en psychologie depuis le début du XXe siècle. Le béhaviorisme ou psychologie du comportement, représenté notamment par Watson (États-Unis) et Pavlov (Russie), est une théorie matérialiste et déterministe qui cantonne la psychologie à l'étude scientifique et expérimentale du comportement, sans aucun recours à l'introspection ni aux explications de l'ordre de la psychologie profonde. Les psychologues américains béhavioristes refusaient donc de postuler l'existence de facteurs inobservables pour se fonder sur le seul modèle « stimulus → réponse = récompense/punition » : ce modèle renvoie aux fameuses expériences où des rats traversaient un labyrinthe puis recevaient, selon leur habileté ou leur maladresse, un morceau de fromage ou une décharge électrique dans les pattes... Les béhavioristes avaient donc rejeté la notion d'état mental ; or celle-ci est fondamentale pour la pragmatique cognitive, qui dès lors s'oppose aux thèses de la psychologie du comportement.

* *
*

Les derniers développements de la pragmatique donnent à penser que les recherches en la matière se révéleront à l'avenir intéressantes dans certains domaines techniques, notamment ceux liés aux **industries de la langue** qui mettent en jeu l'interprétation et/ou la production de phrases : la traduction automatique, le dialogue homme-machine, etc. En effet, les techniques élaborées dans ce cadre requièrent une interprétation des phrases plus complète que celle livrée par la seule analyse linguistique. Le succès des travaux à venir semble donc lié à l'alliance entre linguistique et pragmatique.

Chapitre 1
LES PHILOSOPHES DU LANGAGE

1 John Langshaw Austin

Jusqu'à la deuxième Guerre mondiale, la philosophie du langage s'intéressait avant tout à la logique et avait pour but d'étudier le langage en tant qu'abstraction. Les philosophes du langage étudiaient les **modèles de langages artificiels construits par les logiciens**. En effet, ils estimaient qu'il était plus aisé d'appréhender l'abstraction « langage » au travers de tels modèles parfaits (vocabulaire fini, règles syntaxiques intangibles, etc.)[1], qu'au travers des langues naturelles (i. e. le langage humain), jugées obscures et compliquées. De l'avis de ces philosophes, ce langage ordinaire se distinguait des langages artificiels par ses défauts (lacunes, imprécisions, malentendus…).

À partir des années 1950 cependant se dessine un nouveau courant de pensée : l'intérêt des philosophes du langage se déplace de la logique vers les langues naturelles, mais envisagées cette fois d'une façon positive. Les membres de cette **école du langage ordinaire** vont, en réaction à l'approche logiste du langage (Frege, Russell, Whitehead), s'intéresser à la **communication**, c'est-à-dire au **langage envisagé dans son utilisation** (et non dans son essence), et se pencher sur les différents usages que les locuteurs peuvent faire des mots. Dans la lignée de Ludwig Wittgenstein (1889-1951), John L. Austin est l'un des penseurs les plus importants de cette nouvelle philosophie analytique anglo-saxonne.

1. Cf. le système de Russell et Whitehead (*Principia Mathematica*, 1910-1913).

Ce nouveau courant va exercer une influence importante : avec la reconnaissance du langage ordinaire, les bases de la pragmatique sont jetées ; les travaux d'Austin sont de ce point de vue déterminants.

John Langshaw Austin (1911-1960) est britannique ; il fait partie, avec Peter Strawson et John Searle, des philosophes dits de l'**École d'Oxford**. La présentation faite ici de ses thèses suit le cheminement de la pensée de l'auteur tel que le reflète le texte des douze conférences qu'il tint à Harvard en 1955 dans le cadre des William James Lectures. Ces conférences, rassemblées sous l'intitulé *How to do things with words* (1962 – en traduction française : *Quand dire, c'est faire*, 1970), ont été publiées à titre posthume. Il s'agit donc à l'origine d'exposés oraux adressés à un public. Austin avait probablement envisagé de structurer les différents éléments de sa théorie avec davantage de rigueur en vue d'une publication, mais il n'en a pas eu l'occasion. Par ailleurs, il semble clair qu'en 1955, Austin n'avait pas le projet d'innover en créant une discipline (la pragmatique), mais bien celui de donner une impulsion nouvelle à la philosophie du langage.

C'est avec John Austin que naît véritablement l'intérêt pour le langage envisagé d'un point de vue bien particulier : le langage considéré comme un mode d'action. Son principal apport à la philosophie du langage est l'ébauche de la **théorie des actes de langage**. Celle-ci s'appuie sur le constat que le langage n'a pas pour unique fonction de décrire le réel, mais peut aussi permettre d'agir.

1.1 *L'opposition constatif* vs *performatif*

1.1.1 L'illusion descriptive

Austin innove en contestant un des fondements de la philosophie analytique de l'époque, qu'il appelle **l'illusion descriptive**, à savoir que le but du langage est de décrire la réalité. De fait, nombre de phrases déclaratives (i. e. qui ne sont ni interrogatives : *Quelle heure est-il ?*, ni impératives : *Sortez !*, ni exclamatives : *Comme c'est dommage !*) permettent de décrire le monde qui nous entoure et peuvent être évaluées en termes de vérité ou de fausseté, selon que la situation qu'elles évoquent se produit ou s'est produite ou non.

EXEMPLE

Le cerisier est en fleurs.
Cette phrase sera vraie si le cerisier est effectivement en fleurs, et fausse dans le cas contraire.

Cependant, **bien des phrases déclaratives ne peuvent être jugées vraies ou fausses**.

EXEMPLES

Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.
Je vous déclare unis par les liens du mariage.
Au nom de la loi, je vous arrête.
Je jure de dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité.
Je vous présente mes condoléances.
Je te promets d'arrêter de fumer.
Je te conseille de venir ce soir.
Je m'excuse.

En effet, de telles phrases ne rendent pas compte de l'état présent ou passé du monde : elles cherchent à agir sur l'état du monde, à le modifier. Austin appelle ce type de phrases des **performatifs** (anglais *performative*). **Les performatifs servent à accomplir des actes**, des actes « institutionnels », c'est-à-dire qui n'existent que relativement à une institution humaine et **qui font référence à une convention humaine** : si l'on peut accomplir un acte en disant qu'on l'accomplit, p. ex. *je promets*, c'est parce qu'il existe une convention telle que « dire *je promets*, c'est promettre ». Bien souvent, prononcer la formule conventionnelle signifie donc accomplir l'acte.

Par opposition aux performatifs, Austin appelle les phrases du premier type, celles qui décrivent le réel en termes de vérité ou de fausseté, des **constatifs**.

Austin tente également de déterminer des critères grammaticaux qui permettent de reconnaître une phrase performative, mais ses propositions restent peu convaincantes : la phrase performative devrait contenir un **verbe performatif** (i. e. un verbe dont le sens correspond à l'exécution d'un acte : *baptiser*, *jurer*, *marier*, *promettre*...), être à la première personne du singulier et à l'indicatif présent. Cette description est immédiatement prise en défaut.

EXEMPLES

Vous êtes autorisé par la présente à occuper la maison sise 2, rue de l'Ermite.
Il est formellement interdit d'entrer dans la salle pendant le spectacle.
La séance est levée.
Échec et mat.
Adjugé !
Bien qu'elles ne répondent pas aux trois conditions énoncées par Austin, ces phrases ou expressions permettent manifestement d'accomplir l'acte qu'elles désignent et sont donc des performatifs.

REMARQUE

Certains performatifs s'accompagnent systématiquement de gestes conventionnels (p. ex. le commissaire-priseur frappe la table de son marteau en disant *Adjugé !*, ou le témoin appelé à la barre lors d'un procès lève la main droite en prêtant serment), et bien des actes sociaux sont accomplis par le biais de gestes, de mimiques, de

ZOOM - + | PAGE 3 DE 71 | CHAPITRE | RETOUR

regards qui revêtent donc une valeur performative (p. ex. la gestique du commissaire-priseur durant une vente aux enchères). C'est ce que constate P. Attal[2], qui suppose dès lors que, avant que l'homme acquière le langage, tous les actes « institutionnels » devaient être réalisés par des performatifs non verbaux de ce genre.

1.1.2 L'évaluation en termes de succès *vs* échec

Il est évidemment impossible d'évaluer les performatifs en termes de vérité ou de fausseté : ils ne peuvent être jugés qu'en termes de réussite ou de ratage de l'acte, en termes de **succès** (ou bonheur) et d'**échec** (ou malheur).

Le performatif correspond à l'accomplissement d'un acte conventionnel, institutionnel. Ce principe lui impose selon Austin six contraintes, faute de quoi le performatif aboutit à un échec. Examinons ces contraintes, illustrées par les deux actes bien connus choisis par Austin : le mariage et la promesse.

1) Il doit exister une **procédure**, reconnue par convention, dotée par convention d'un certain effet, et comprenant l'énoncé de certains mots par certaines personnes dans certaines circonstances.

EXEMPLES

La procédure du mariage et ses effets : il existe une procédure institutionnelle prévoyant une série de dispositions qui, une fois appliquées, mènent à la conclusion d'une union entre deux personnes.
La procédure de la promesse et ses effets : il existe une convention humaine qui veut que, lorsque je dis *je promets*, je m'engage à accomplir ultérieurement l'acte que je vais mentionner.

2) Les **personnes et circonstances particulières** doivent être celles qui conviennent pour qu'on puisse invoquer la procédure en question.

EXEMPLES

Seul l'officier de l'état civil (ou le curé) peut procéder à un mariage[3] ; quelqu'un qui est déjà marié ne peut pas se marier une seconde fois ; l'officier de l'état civil ne peut pas marier un couple de chimpanzés ; la cérémonie du mariage doit se dérouler dans le lieu prévu (la mairie, l'église) ; etc.

2. *L'information grammaticale*, 1995.
3. À ce propos, le « mariage de Montrouge » dans les années 1950 représente un beau cas d'école pour le droit : le maire de Montrouge étant absent alors que deux futurs époux attendent d'être unis, c'est le concierge qui, serviable, se substitue à lui et procède à la cérémonie. Les mariés ne l'apprennent qu'ultérieurement. Quelques années plus tard, la mésentente s'installe au sein du couple et le mari souhaite voir annuler le mariage pour vice de procédure. Cependant, le Conseil d'État français déclare l'union valable car au moment de l'engagement des conjoints « l'intention y était ». Il y a là divergence entre les conclusions juridiques et les conclusions pragmatiques : aux yeux de la loi, le mariage est bien réel ; selon Austin, il y a échec du performatif pour cause d'emploi indu de la procédure.

Dire *Je promets à ma mère de lui rendre visite* en l'absence de ma mère est vain en ce sens qu'une promesse n'est valide que si elle est prononcée en présence de l'interlocuteur concerné.

3) Il faut qu'il y ait **exécution correcte** de la procédure par tous les participants.

EXEMPLES

L'officier de l'état civil ne peut pas être ivre (ni personne d'autre !) ; l'officier de l'état civil doit lire, dans l'ordre adéquat, certains articles de loi (et non d'autres) ; les mariés doivent tous deux dire *Oui* au moment approprié ; les témoins doivent signer l'acte de mariage au moment prévu ; etc.
Formuler une promesse en marmonnant de sorte que la phrase soit incompréhensible invalide cette promesse ; le témoin appelé à la barre du tribunal doit prêter serment en proférant à haute et intelligible voix la formule *Je jure de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité* ; etc.

4) Il faut qu'il y ait **exécution intégrale** de la procédure par tous les participants.

EXEMPLES

Les mariés doivent assister à la cérémonie dans sa totalité ; les témoins ne peuvent pas partir avant d'avoir signé l'acte de mariage ; etc.
Dire *Je promets…* sans formuler la suite de la phrase, c'est-à-dire sans mentionner le contenu de la promesse, laisse celle-ci sans effet et la vide donc de son sens.

5) Lorsque la procédure suppose certaines pensées ou certains sentiments chez les participants, lorsqu'elle doit provoquer par la suite un certain comportement de leur part, il faut que les participants aient effectivement ces pensées ou ces sentiments, et qu'ils aient **l'intention d'adopter le comportement attendu**.

EXEMPLES

Les mariés sont supposés s'aimer ; ils doivent avoir l'intention de se porter assistance et d'être fidèles, etc.
La promesse suppose la sincérité du locuteur par rapport à son engagement.

6) Les participants doivent **réellement adopter par la suite le comportement attendu**.

EXEMPLES

Les mariés doivent s'aimer, se porter assistance, être fidèles, etc.
La promesse doit être tenue, c'est-à-dire que le locuteur doit conformer son comportement à l'engagement qu'il a pris.

ZOOM - + | PAGE 4 DE 71 | CHAPITRE | RETOUR

Austin propose pour les performatifs qui ne répondent pas à ces six conditions une **typologie des échecs**, présentée sur le schéma 1.1.[4]

Contrevenir aux règles (1), (2), (3) et (4) mène à l'**insuccès**. Il y a **appel indû**, c'est-à-dire que l'acte visé est interdit, si **la procédure invoquée est inexistante** (1) ou si **la procédure invoquée est employée indûment** (2). Il y a **exécution ratée** si l'acte visé est vicié par une **défectuosité** (3) ou un **accroc** (4).

EXEMPLES

Procédure inexistante : il n'existe pas de contrat de vie en communauté (exception faite du PACS, mais il lie deux personnes et non un groupe), il ne peut par conséquent pas être fait référence à une telle procédure.

Procédure employée indûment : une personne déjà mariée ne peut contracter un nouveau mariage ; en cas de bigamie, la procédure du mariage est donc employée indûment lors de la seconde union.

Défectuosité : l'officier de l'état civil procède à la cérémonie du mariage sans avoir ceint l'écharpe qui symbolise son autorité.

Accroc : l'un des témoins quitte la mairie avant la fin de la cérémonie.

Dans l'ensemble des cas d'insuccès, **l'acte visé n'est pas accompli**, il est nul et non avenu.

EXEMPLES

La situation d'insuccès peut se décrire par *X… a rempli les formalités du mariage*/*X… a utilisé la formule de la promesse* mais non par *X… s'est marié*/*X… a promis*.

Contrevenir aux règles (5) et (6) mène à l'**abus** par **insincérité** (5) ou par **rupture ultérieure des conventions** (6).

EXEMPLES

Insincérité : le mariage blanc.

Rupture ultérieure des conventions : la non-assistance au conjoint, l'adultère, le divorce.

Dans les cas d'abus, **l'acte visé est accompli**, mais il est purement verbal.

4. D'après Austin (1970 : 52, deuxième conférence). Les appellations entre crochets sont ajoutées à la classification originelle d'Austin, qui n'a pas trouvé d'expression jugée satisfaisante pour désigner les catégories correspondantes.

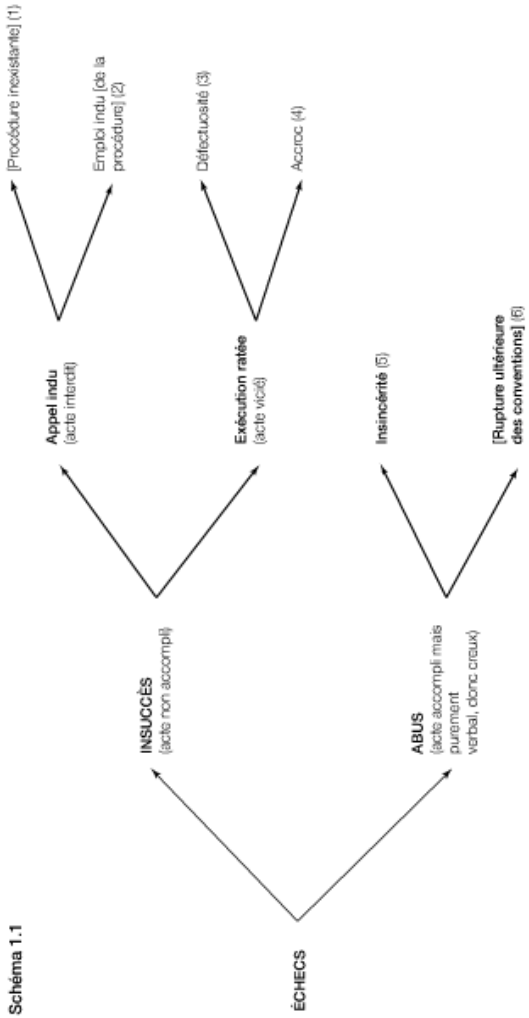

Schéma 1.1

ZOOM - + | PAGE 5 DE 71 | CHAPITRE | RETOUR

EXEMPLES

Si le locuteur dit *Je vous présente mes condoléances*/*Je te conseille d'accepter*/*Je te promets d'arrêter de fumer* alors que la peine de l'interlocuteur n'éveille en lui aucune sympathie, qu'il ne croit pas qu'accepter soit la meilleure façon d'agir pour l'interlocuteur, ou qu'il n'a aucune intention de cesser de fumer, il fait preuve d'insincérité. En continuant à fumer, il rompt les conventions établies par la promesse.

Ce dernier exemple montre que les différentes causes d'échec peuvent bien entendu se combiner entre elles : une promesse insincère et non tenue, un mariage blanc suivi d'un divorce, etc.

Austin ajoute encore trois conditions indispensables au succès d'un performatif : il faut que le locuteur ait un **interlocuteur** (qu'il ait été entendu par quelqu'un) ; il faut que cet interlocuteur ait **compris et reconnu l'acte** pour ce qu'il est (d'où p. ex. l'importance de disposer au tribunal d'interprètes jurés si les parties en présence parlent des langues différentes) ; et enfin, il faut que le performatif soit **accompli « sérieusement »**, à savoir qu'une formule performative prononcée sur une scène de théâtre, dans un film ou, plus généralement, dans une fiction correspond à un usage parasitaire du langage.

1.1.3 Performatifs explicites *vs* performatifs implicites

Austin tente ensuite d'affiner sa description des performatifs. D'une part, il distingue les **performatifs explicites**, ou phrases qui désignent explicitement l'acte qu'elles servent à accomplir (jouissant ainsi d'une sorte de propriété de réflexivité, d'une signification auto-référentielle)[5].

EXEMPLES

Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.
Je vous déclare unis par les liens du mariage.
Au nom de la loi, je vous arrête.
Je jure de dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité.
Je vous présente mes condoléances.
Je te promets d'arrêter de fumer.
Je te conseille de venir ce soir.
Je m'excuse.

D'autre part, il définit les **performatifs implicites** (ou primaires), ou phrases qui font référence à une convention, mais ne désignent pas explicitement l'acte qu'elles servent à accomplir. Les performatifs implicites accomplissent les mêmes actes que les performatifs explicites et sont paraphrasables par ceux-ci.

5. La notion de performatif explicite se retrouve dans le concept d'énonciation subjective défini par É. Benveniste (cf. *infra*, Ducrot, sous 1.1, remarque).

EXEMPLES

Je vais arrêter de fumer.	>	*Je te promets d'arrêter de fumer.*
Accepte.	>	*Je te conseille d'accepter.*
Je suis désolé.	>	*Je m'excuse.*
Sortez d'ici !	>	*Je vous ordonne de sortir d'ici.*

La différence entre les deux phrases *Je te promets d'arrêter de fumer*/*Je vais arrêter de fumer* ne tient donc pas au fait que la première est performative et sert à accomplir un acte, alors que la seconde est constative et décrit la réalité : toutes deux accomplissent un acte. La différence entre les deux tient à ce que la première est un performatif explicite (introduit par *je promets de*), tandis que la performativité de la seconde est implicite.

Dès lors, Austin insiste beaucoup sur l'importance du **contexte**, qui est souvent déterminant pour l'interprétation de la phrase. Ainsi, **certains performatifs implicites voient leur sens varier** en fonction des circonstances qui entourent la production de la phrase.

EXEMPLES

Je ne resterai pas longtemps.
Suivant le contexte, cette phrase peut être une promesse, une menace, une prévision, une prédiction...

Arrête de fumer.
Suivant le contexte, cette phrase peut être un ordre, un conseil, un suggestion…

Vas-y donc !
Suivant le contexte, cette phrase peut être un encouragement, une exhortation, un ordre, un défi, une permission...

En revanche, **les performatifs explicites ont un sens fixe** et déterminé quel que soit le contexte.

EXEMPLES

Au nom de la loi, je vous arrête.
Je te promets/*Je te préviens*/*Je prévois*/*Je pense que je ne resterai pas longtemps.*
Je t'ordonne/*Je te conseille*/*Je te suggère d'arrêter de fumer.*

L'interlocuteur saisit ce sens fixe et déterminé des performatifs explicites soit grâce à un **préfixe** (*je promets*, *je préviens*, *j'ordonne*, *je conseille*...) signalant sans ambiguïté ce sens ; soit grâce aux **éléments modaux** (choix des mots (*je*, *certes*, *même*...), ordre des mots, mode verbal (p. ex. formes à valeur impérative), intonation, etc.) qui lui sont fournis.

Cependant, l'opposition constatif *vs* performatif et la notion de performatif implicite posent problème dans la théorie d'Austin.

1.1.4 Problèmes posés par l'opposition constatif *vs* performatif et par la performativité implicite

Les difficultés rencontrées par Austin sont de quatre types.

1.1.4.1 D'abord, **les verbes performatifs peuvent s'employer dans des phrases qui ne sont pas des performatifs** mais ressemblent davantage à des constatifs.

EXEMPLES

Tu m'avais promis d'arrêter de fumer.
Jacques m'a présenté ses condoléances.

1.1.4.2 Certaines phrases connaissent **deux lectures, l'une performative, l'autre constative**.

EXEMPLES

La séance est ouverte.
Je ne resterai pas longtemps.

Ces phrases sont des performatifs dans la bouche du président lorsque la phrase marque effectivement l'ouverture de la séance, ou si l'interlocuteur a des garanties qui lui permettent d'interpréter la phrase comme une promesse (*Je ne resterai pas longtemps = Je te promets que je ne resterai pas longtemps*), mais sont des constatifs dans la bouche du journaliste qui assiste à la séance et décrit la réalité, ou si le contexte amène l'interlocuteur à interpréter la phrase comme une supposition, une prévision, etc. (*Je ne resterai pas longtemps = Je pense que je ne resterai pas longtemps*).

De surcroît, Austin tient à distinguer les performatifs des formules de politesse du langage courant ; or, on ne voit pas quelle différence de nature il y aurait entre les actes institutionnels et les actes de la conversation quotidienne, les mêmes actes pouvant être accomplis formellement dans le cadre d'une institution ou informellement à titre de simple acte de conversation.

EXEMPLES

Une institution peut remercier un de ses membres de façon solennelle au cours d'une cérémonie, mais Georges peut remercier son voisin qui lui tient ouverte la porte de l'ascenseur.
Une institution peut féliciter un de ses collaborateurs qui a obtenu une promotion, un prix, etc., mais Anne peut féliciter son neveu qui vient de réussir ses examens.

1.1.4.3 Les **performatifs** sont **évaluables en termes de succès ou d'échec**, mais **certains constatifs** également.

EXEMPLES

Je lègue ma maison à mon fils.
Si le locuteur de cette phrase n'a pas de maison (ou pas de fils), il y a échec du performatif par absence de référent (insuccès dû à une exécution ratée pour cause de défectuosité – cas n° (3) dans la typologie des échecs).

L'actuel roi de France est chauve.
Prononcée en république, cette phrase (constative) ne peut être dite ni vraie ni fausse, et ce pour des raisons similaires : il y a ici échec du constatif par absence de référent.

1.1.4.4 Enfin et surtout, les **performatifs implicites** posent problème en ce sens qu'ils entretiennent des rapports avec la réalité, et sont donc susceptibles d'être, tout comme les constatifs, évaluables en termes de vérité ou de fausseté. Ainsi, le performatif implicite *Je suis désolé* (> *Je m'excuse*) permet certes d'accomplir un acte social conventionnel (une excuse), mais sert aussi à décrire la réalité (le fait que je suis désolé) et peut donc à ce titre être dit vrai ou faux (selon que je suis effectivement désolé ou non) : cette phrase est donc mi-constative et mi-performative. Austin en arrive ainsi à la conclusion que le performatif implicite est un **performatif impur**.

Cependant, cette notion de performatif impur ne suffit pas à résoudre la difficulté : si tous les performatifs implicites deviennent des performatifs impurs, tous les constatifs *aussi* deviennent des performatifs impurs. En effet, toutes les phrases visent à accomplir quelque chose, et toutes relèvent donc de l'acte de langage ; par conséquent, **toutes les phrases ont une valeur plus ou moins performative** : *Le cerisier est en fleurs = J'affirme que le cerisier est en fleurs*.

Ainsi, **tout constatif entre dans la catégorie des performatifs** (implicites) : dès lors, Austin estime que **l'opposition constatif *vs* performatif ne se justifie plus**, et il y renonce. C'est une attitude que critiqueront ultérieurement d'autres pragmaticiens, qui y voient une erreur de raisonnement.

1.1.5 Arguments pour le maintien de l'opposition constatif *vs* performatif

Geoffrey J. Warnock, François Récanati et Oswald Ducrot développent ainsi plusieurs arguments en faveur du maintien de l'opposition constatif *vs* performatif.

1.1.5.1 Selon G.J. Warnock (1973), Austin aurait utilisé successivement – et involontairement – **deux critères de définition de la performativité**.

Dans un premier temps, le performatif est défini comme une phrase qui sert à accomplir un **acte institutionnel** (autre que l'acte consistant simplement à « dire

ZOOM - + | PAGE 7 DE 71 | CHAPITRE | RETOUR

quelque chose »); cette définition s'applique aux performatifs explicites (*Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*/*Je vous déclare unis par les liens du mariage*/*Au nom de la loi, je vous arrête*/*Je jure de dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité*/*Je vous présente mes condoléances*/*Je te promets d'arrêter de fumer*). Mais ensuite entre en jeu un second critère de performativité : le performatif devient une phrase par laquelle on accomplit un **acte de langage** (acte purement linguistique : p. ex. l'assertion). Cette seconde définition débouche sur la notion de performatif implicite (*J'affirme que le cerisier est en fleurs*). Le problème est que ce deuxième critère est beaucoup trop large : toutes les phrases visent en effet à « dire quelque chose ». Dès lors, ce critère de performativité s'applique à toutes les phrases, et *ipso facto* la notion de performativité ne s'oppose plus à rien.

Austin aurait donc confondu acte institutionnel et acte de langage, et c'est la dilution du critère de performativité qui l'aurait mené à l'abandon de l'opposition constatif *vs* performatif. Or celle-ci, si l'on se réfère au premier critère de définition, était justifiée : simplement, **ce sont les performatifs explicites seuls qui s'opposent aux constatifs**.

Seraient donc performatifs (explicites) *Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*/*Je vous déclare unis par les liens du mariage*/*Au nom de la loi, je vous arrête*/*Je jure de dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité*/*Je vous présente mes condoléances*/*Je te promets d'arrêter de fumer* et serait en revanche constatif *J'affirme que le cerisier est en fleurs*.

C'est pourquoi, contrairement aux vrais performatifs (explicites), une phrase introduite par *j'affirme que*... peut être formulée, de façon certes moins explicite, par un constatif.

EXEMPLES

J'affirme que le cerisier est en fleurs.	>	*Le cerisier est en fleurs.*
Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.	>	?
Je vous déclare unis par les liens du mariage.	>	?
Au nom de la loi, je vous arrête.	>	?
Je jure de dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité.	>	?
Je vous présente mes condoléances.	>	?
Je te promets d'arrêter de fumer.	>	?

1.1.5.2 Pour Récanati (1981), la distinction constatif *vs* performatif doit être réinterprétée comme une distinction entre **deux types de forces orientées inversement**. Sont des **performatifs** les phrases par l'énonciation desquelles **la réalité est censée se conformer au langage** (i. e. les phrases qui servent à accomplir un acte et dénotent son accomplissement), c'est-à-dire les performatifs explicites d'Austin (*Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*/*Je vous déclare unis par les liens du mariage*/*Au nom de la loi, je vous arrête*/*Je jure de dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité*/*Je vous présente mes condoléances*/*Je te promets d'arrêter de fumer*). Sont en revanche des **constatifs** les phrases par l'énonciation desquelles **c'est le langage qui se conforme à la réalité** et cherche à la refléter (*Le cerisier est en fleurs*).

Selon Récanati, c'est le choix systématique d'exemples de performatifs explicites qui aurait amené Austin à confondre l'acte accompli et la réalisation de l'état de choses représenté (l'accomplissement de l'acte et la modification de la réalité qu'il implique se confondant dans le cas des performatifs explicites), et donc à abandonner l'opposition constatif *vs* performatif.

1.1.5.3 Ducrot (préface à Searle, 1972 : 12) aboutit à une conclusion similaire à celle de Récanati en proposant comme critère de reconnaissance d'un performatif P la transposition en discours indirect de la phrase « Il m'a dit P ». En effet, cette transposition donnera « Il m'a P » si et seulement si P est un performatif explicite.

EXEMPLES

Je te promets un livre.
→ *Il m'a dit : « Je te promets un livre ».* = *Il m'a promis un livre.*

Je t'apporte un livre.
→ *Il m'a dit : « Je t'apporte un livre ».* ≠ *Il m'a apporté un livre.*

Je te parle.
→ *Il m'a dit : « Je te parle ».* ≠ *Il m'a parlé.*

L'abandon de l'opposition constatif *vs* performatif va pousser Austin à élaborer une théorie générale du langage comme action.

1.2 *La théorie des actes de langage*

1.2.1 Le langage envisagé comme moyen d'action

L'opposition constatif *vs* performatif s'étant révélée défectueuse, et puisque toute phrase vise à l'accomplissement d'un acte, Austin réoriente sa pensée, la centrant sur **le langage envisagé comme moyen d'agir**. Il distingue trois aspects de l'acte consistant à faire quelque chose par le langage.

1) L'**acte locutionnaire**, ou **fait de dire** quelque chose, de prononcer une phrase (réalisation grammaticale et articulatoire de la phrase (selon les règles syntaxiques et phonologiques)).

EXEMPLE

Qui a gagné le Tour de France cette année ?
[acte locutionnaire = construire et prononcer la phrase interrogative]

2) L'**acte illocutionnaire**, ou acte que l'on accomplit **en disant** quelque chose : faire une promesse, donner un ordre, proférer une assertion, formuler une protestation, poser une question...

3) L'**acte perlocutionnaire**, ou acte que l'on accomplit **par le fait de dire** quelque chose : obliger l'interlocuteur à avouer son ignorance en matière de cyclisme, donner à l'interlocuteur l'occasion de briller en public par l'étalage de sa connaissance du cyclisme, amener l'interlocuteur à allumer la télévision, changer de sujet de conversation, (faire semblant de) relancer la conversation, etc.

Austin conclut que toute phrase énoncée sérieusement correspond au moins à l'exécution d'un acte locutionnaire et à celle d'un acte illocutionnaire, et parfois aussi à celle d'un acte perlocutionnaire.

EXEMPLES

– *Ne te gare pas devant l'entrée des voisins.*
acte locutionnaire + acte illocutionnaire (= ordre négatif, i. e. interdiction)

– *On est lundi.*
acte locutionnaire + acte illocutionnaire (= assertion) + acte perlocutionnaire (= persuasion)

À noter que pour Austin, l'acte perlocutionnaire est réussi – et donc existe – uniquement si le premier locuteur est convaincu par l'argument du second.

Selon Austin, l'**acte illocutionnaire** est l'acte de langage essentiel. En accomplissant un acte illocutionnaire, le locuteur s'assigne un certain rôle et assigne à l'interlocuteur un rôle complémentaire (p. ex., dans le cas d'un ordre, le locuteur exprime sa volonté que l'interlocuteur suive une conduite donnée, et se présente comme détenteur de l'autorité nécessaire pour que l'interlocuteur soit tenu d'adopter la conduite en question simplement parce que c'est la volonté du locuteur). Pour Austin, cet acte illocutionnaire est d'un usage **conventionnel**, au même titre que les actes institutionnels (i. e. les actes liés aux institutions et conventions des sociétés humaines). Ainsi, chacune de nos paroles sert à accomplir un acte « social » au sein de la vaste institution que représente le langage, et qui comporte une panoplie de rôles conventionnels correspondant à la gamme des actes de langage socialement reconnus. À ce titre, l'acte illocutionnaire peut être explicité par une formule performative.

EXEMPLES

Ne te gare pas devant l'entrée des voisins.
→ *Je t'ordonne de ne pas te garer devant l'entrée des voisins.*

La séance est ouverte.
→ *Je déclare que la séance est ouverte.*

Le cerisier est en fleurs.
→ *Je dis/J'affirme que le cerisier est en fleurs.*

Et à ce titre aussi, **l'acte illocutionnaire est évalué en termes de succès ou d'échec** (et non en termes de vérité ou de fausseté) : c'est la compréhension par l'interlocuteur du sens et de la valeur (i. e. du type d'acte illocutionnaire) de ce qui est dit qui conditionne directement le succès de l'acte.

La théorie des actes de langage offre l'avantage de n'accorder aucune position privilégiée aux phrases susceptibles d'entretenir des rapports particuliers avec la réalité (les anciens constatifs : affirmation, description, etc.) : elles ne représentent que des actes illocutionnaires parmi d'autres et à ce titre sont évaluables en termes de succès ou d'échec ; simplement, il est en outre possible d'attacher une valeur de vérité à ce qu'elles expriment.

1.2.2 Taxinomie des valeurs illocutionnaires

Austin propose une **typologie des valeurs illocutionnaires**. Celle-ci se compose de cinq catégories établies par le classement des verbes au moyen desquels s'expriment les actes illocutionnaires.

1) Les verbes **verdictifs** expriment un verdict, une appréciation, et correspondent souvent aux actes juridiques : *acquitter*, *condamner*, *diagnostiquer*, *estimer*, *évaluer*, *prononcer*, *supputer*…

2) Les verbes **exercitifs** renvoient à l'exercice de pouvoirs, de droits ou d'influences : *approuver*, *avertir*, *blâmer*, *commander*, *conseiller*, *exhorter*, *marier*, *nommer*, *voter*…

3) Les verbes **promissifs** expriment l'obligation pour le locuteur d'adopter une certaine attitude (promesse, prise en charge, engagement, manifestation d'intention, etc.) : *convenir de*, *épouser la cause*, *faire vœu*, *garantir*, *parier*, *promettre*…

4) Les verbes **comportatifs** renvoient aux attitudes et aux comportements sociaux, impliquent une attitude ou une réaction face à la conduite ou à la situation d'autrui : *approuver*, *bénir*, *blâmer*, *compatir*, *critiquer*, *déplorer*, *s'excuser*, *féliciter*, *mettre au défi*, *porter un toast*, *présenter ses condoléances*, *protester*, *remercier*, *rendre hommage*, *souhaiter la bienvenue*…

5) Les verbes **expositifs** explicitent les ressorts de l'argumentation, ou indiquent dans quel sens les mots sont employés : *citer*, *formuler*, *illustrer*, *mentionner*, *nier*, *postuler*, *témoigner*…

La typologie d'Austin est toutefois peu convaincante car de nombreux chevauchements et difficultés de classement se présentent (certains verbes se retrouvent dans plusieurs catégories, p. ex. *approuver*).

1.3 *Conclusion sur la théorie d'Austin*

Diverses critiques ont été adressées à la théorie d'Austin, contestant notamment la faiblesse des critères grammaticaux de description des performatifs (cf. *supra* sous 1.1.1) ou de la typologie des valeurs illocutionnaires (cf. *supra* sous 1.2.2).

Mais la critique principale porte incontestablement sur l'abandon de l'opposition entre constatifs et performatifs (cf. *supra* sous 1.1.4 et 1.1.5). En effet, **l'opposition constatif *vs* performatif aurait pu être maintenue dans la théorie austinienne des actes de langage** : parmi tous les actes illocutionnaires possibles (promesse, interrogation, ordre…), certaines assertions sont dotées d'une propriété supplémentaire et peuvent soit décrire la réalité (ce sont les constatifs, évaluables en termes de vérité ou de fausseté), soit accomplir l'acte institutionnel qu'elles désignent (ce sont les performatifs, évaluables en termes de succès ou d'échec).

Cependant, et malgré les points faibles de son analyse, **Austin pose des jalons essentiels**, et c'est grâce à lui que naît la pensée pragmaticienne : son intérêt pour l'étude du **langage ordinaire** envisagé de façon positive (et non plus critique) et sa **dénonciation de l'« illusion descriptive »** lui ont permis de jeter les bases de la **théorie des actes de langage**, laquelle sera abondamment développée et affinée par ses successeurs. Les travaux d'Austin (ainsi que ceux de J.R. Searle et H.P. Grice) ont été à l'origine de nombre de recherches en linguistique, philosophie du langage, logique, psychologie cognitive, psycholinguistique, sociolinguistique, intelligence artificielle...

REMARQUE

Certains travaux, antérieurs à ceux d'Austin, laissent pressentir l'ébauche d'une théorie des actes de langage, même si Austin reste le pionnier en la matière.

D'une part, le philosophe A. Reinach a, dès avant la première Guerre mondiale, défini les actes sociaux, qui ont pour caractéristique d'être accomplis par le langage et que l'on exécute par le simple fait de dire quelque chose, et qui engendrent pour le locuteur et l'interlocuteur des droits et des obligations (lesquels ne se confondent pas avec les droits et devoirs moraux).

D'autre part, dans les années 1930, le linguiste anglais Alan H. Gardiner part de la distinction entre le discours ou activité humaine généralement déclenchée par un événement particulier ou stimulus et par laquelle un locuteur communique avec un interlocuteur en utilisant des signaux verbaux organisés selon un code commun, et la langue ou ensemble des connaissances qui portent sur ce code et sur ces signaux et permettent la communication. L'unité du discours est la phrase, divisée en sujet et prédicat (la chose dont on parle/ce que l'on en dit : *Jean/est venu*) ; l'unité de la langue est le mot. La fonction première du langage humain n'est pas de refléter la pensée ou la réalité, mais d'agir sur le comportement de l'interlocuteur.

Sur la base de cette description, Gardiner distingue quatre grands types de phrases.

1) La déclaration : l'assertion (affirmation ou dénégation) vise à dire quelque chose de quelque chose (*Je pensais que tu dînais à la maison ce soir*).
2) La question : elle appelle la corroboration (i. e. une réponse en *oui/non*) ou la spécification (*Pierre a-t-il téléphoné ?/Qui a téléphoné ?*).
3) La requête : le locuteur exprime son désir d'une action qui ne dépend pas (ou pas uniquement) de sa volonté (ordre, supplication, prière, conseil, etc. : *Chut ! Tais-toi !/Ferme la porte, s'il te plaît*).
4) L'exclamation : elle est censée être l'expression spontanée de l'humeur, de l'attitude ou du désir du locuteur (*Comme c'est dommage !*).

Il est intéressant de constater que, pour la plupart, les précurseurs de la pragmatique ne sont pas, ou pas seulement, linguistes : Reinach est philosophe ; Gardiner est égyptologue avant d'être linguiste ; Austin, Searle et Grice sont des philosophes qui étudient le langage. Cette remarque s'applique du reste également aux principaux représentants de la pragmatique cognitive moderne, Deirdre Wilson et Dan Sperber : si la première est linguiste, le second est anthropologue.

2 John Rogers Searle

Le philosophe du langage John Rogers Searle (1932) est professeur à l'Université de Berkeley (Californie). Il livre son interprétation de la théorie des actes de langage dans deux ouvrages, *Speech Acts* (1969) et *Expression and Meaning* (1979), respectivement traduits en français sous les titres *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage* (1972) et *Sens et expression. Étude des théories des actes de langage* (1982).

Pour Searle, une théorie du langage est indissociable d'une théorie de l'action ; en effet, la production d'une phrase est une action, c'est-à-dire un acte de langage.

La théorie searlienne des actes de langage s'articule en deux volets : l'examen des conditions de réussite d'un acte de langage (1972), et une proposition de taxinomie des actes de langage (1982).

2.1 *Le principe d'exprimabilité*

Le principe d'exprimabilité est à la base de la vision des actes de langage développée par Searle. Il le formule comme suit : **toute intention** (i. e. état mental : pensée, croyance, désir, etc.) **du locuteur peut être exprimée explicitement et littéralement par un moyen conventionnel** (i. e. par une phrase). Cela revient à dire que toute phrase est réductible à un performatif explicite (tel que le définit Austin – cf. *supra* Austin, sous 1.1.3).

EXEMPLE

Le cerisier est en fleurs. = *J'affirme que le cerisier est en fleurs.*

2.2 *Analyse de la phrase*

Austin distingue, dans la production d'une phrase, acte locutionnaire, acte illocutionnaire et acte perlocutionnaire. Searle s'attache exclusivement aux actes illocutionnaires : les actes locutionnaires ne présentent à son avis pas grand intérêt, et il doute de l'existence des actes perlocutionnaires. Selon lui, toute phrase énoncée sérieusement correspond nécessairement à la réalisation d'un acte locutionnaire et surtout à celle d'un acte illocutionnaire.

2.2.1 Searle, dont l'exemple de prédilection est la promesse, distingue dans une phrase d'une part l'**acte propositionnel**, c'est-à-dire l'expression d'un contenu appelé contenu propositionnel, et d'autre part l'**acte illocutionnaire**, ou acte accompli en disant quelque chose (cf. *supra* Austin, sous 1.2.1), à savoir demander, ordonner, affirmer...

EXEMPLE

Je te promets d'arrêter de fumer.
Acte propositionnel : expression du contenu propositionnel « arrêter de fumer ».
Acte illocutionnaire : promettre.

La distinction entre acte propositionnel et acte illocutionnaire permet p. ex. de rendre compte de certains phénomènes de négation, comme la **négation propositionnelle** et la **négation illocutionnaire**.

EXEMPLES

Je te promets que je ne viendrai pas demain.
Dans cette phrase, il y a négation propositionnelle : c'est le contenu « venir demain » qui est nié.

Je ne te promets pas que je viendrai demain.
Dans cette phrase en revanche, il y a négation illocutionnaire : c'est l'acte de promesse qui est nié.

En outre, plusieurs phrases qui posent le même acte propositionnel (i. e. expriment un contenu similaire) peuvent mettre en jeu des actes illocutionnaires différents, c'est-à-dire avoir des **buts illocutionnaires** différents.

EXEMPLES

Jeannot mange des légumes./Jeannot ne mange pas de légumes. [assertion]
Jeannot mange-t-il des légumes ? [question]
Jeannot, mange des légumes./Mange des légumes, Jeannot ! [ordre/conseil/prière]
Si Jeannot pouvait manger des légumes ! [souhait/regret]

Inversement, un même acte illocutionnaire peut naturellement s'appliquer à des contenus différents.

EXEMPLES

Je te promets que je viendrai demain.
Je te promets que je ne dirai rien.

2.2.2 Searle distingue également dans la structure syntaxique de la phrase le **marqueur de contenu propositionnel**, à savoir ce qui relève du contenu (*je viendrai demain*), et le **marqueur de force illocutionnaire**, à savoir ce qui relève de l'acte illocutionnaire (*Je (te) promets*).

Cette distinction entre marqueur de contenu propositionnel et marqueur de force illocutionnaire n'est réellement observable syntaxiquement que si la formulation est explicite et littérale, c'est-à-dire dans le cas des performatifs explicites, où le **préfixe** joue le rôle de marqueur de force illocutionnaire.

EXEMPLES

Je te promets que je viendrai demain.
Je t'ordonne de fermer la fenêtre.

Selon Searle, lorsqu'on n'a pas affaire à un performatif explicite, le marqueur de force illocutionnaire est la **forme syntaxique** même de la phrase : phrase déclarative, impérative, interrogative... ; mode verbal ; etc. (*Jeannot (ne) mange (pas) de(s) légumes, Jeannot mange-t-il des légumes ?, Jeannot, mange des légumes, Mange des légumes, Jeannot !, Si Jeannot pouvait manger des légumes !*). Et toute phrase est, en vertu du principe d'exprimabilité, susceptible d'être explicitée (i. e. de prendre la forme d'un performatif explicite).

EXEMPLES

Je viendrai demain. → *Je te promets que je viendrai demain.*
→ *Je te préviens que je viendrai demain.*
[promesse/prévision, prédiction, menace]

Ferme la fenêtre. → *Je t'ordonne de fermer la fenêtre.*
→ *Je te demande de fermer la fenêtre.*
→ *Je te conseille de fermer la fenêtre.*
[ordre/requête/suggestion]

2.2.3 En distinguant d'une part acte propositionnel et acte illocutionnaire, et d'autre part marqueur de contenu et marqueur de force illocutionnaire, Searle définit **deux intentions chez le locuteur** : **poser un acte illocutionnaire** (promettre, demander, affirmer, ordonner...), **et faire reconnaître cette intention** (promesse, demande, affirmation, ordre...) en produisant une phrase qui, soumise aux **règles conventionnelles** régissant l'interprétation des phrases dans la langue

ZOOM - + PAGE 11 DE 71 CHAPITRE RETOUR

commune, est susceptible d'être comprise ainsi. Ces règles conventionnelles qui régissent l'interprétation des phrases sont les **règles constitutives** qui permettent l'accomplissement d'un acte illocutionnaire.

2.3 *Les règles constitutives de l'acte illocutionnaire*

Selon Searle (1972 : 76), « parler une langue, c'est accomplir des actes conformément à des règles »[6] : la réalisation d'un acte illocutionnaire correspond donc à la production d'une phrase qui, suivant des conventions, satisfait les règles constitutives attachées à l'acte illocutionnaire en question. Ces règles constitutives de l'acte illocutionnaire sont, *mutatis mutandis*, comparables aux règles du football ou des échecs, qui non seulement disent comment on joue à ces jeux, mais créent la possibilité même d'y jouer. Si ces règles sont respectées, l'acte illocutionnaire est réussi, si elles ne le sont pas (ou pas toutes), l'acte illocutionnaire se solde par un échec.

Searle énonce les sept règles (ou séries de règles) constitutives suivantes.

1) **Règles préparatoires**

Ces règles concernent la situation de communication et prévoient que les interlocuteurs sont matériellement en mesure de se comprendre.

EXEMPLES

Les interlocuteurs parlent la même langue, ils ne souffrent d'aucune infirmité qui leur interdirait de communiquer (surdité, aphonie...), ils parlent « sérieusement » (i. e. le discours n'est pas un discours de fiction – cf. *infra* sous 2.5.4.1), etc.

2) **Règle de contenu propositionnel**

Le contenu propositionnel doit être défini, isolable de l'acte illocutionnaire et repérable.

EXEMPLES

Une action future du locuteur pour la promesse, une action future de l'interlocuteur pour l'ordre, etc.

3) **Règle essentielle**

Cette règle définit le but (illocutionnaire) de l'acte illocutionnaire, c'est-à-dire qu'elle spécifie le type d'obligation contractée par l'un et/ou l'autre des interlocuteurs. La règle essentielle conditionne par là les règles suivantes (préliminaires, de sincérité, d'intention et de convention).

6. Conception qui renvoie à celle d'Austin, qui voit le langage comme une vaste institution proposant aux locuteurs une panoplie de rôles conventionnels (cf. *supra* Austin, sous 1.2.1).

EXEMPLES

Le locuteur qui promet ou asserte souscrit un engagement quant à ses intentions ou à ses croyances, le locuteur qui ordonne entend amener l'interlocuteur à réaliser l'action visée, etc.

4) **Règles préliminaires**

Les règles préliminaires prévoient que le locuteur et l'interlocuteur doivent partager un certain nombre de connaissances (que Searle appelle « croyances d'arrière-plan »), et s'accorder sur certaines conditions qui doivent être préalablement satisfaites pour que l'acte illocutionnaire puisse être accompli.

EXEMPLES

Si le locuteur donne un ordre, il faut que l'interlocuteur soit capable de réaliser ce qui lui est demandé – et que cette réalisation n'ait eu aucune chance de se produire sans l'intervention du locuteur : enjoindre de sortir à quelqu'un qui est en train de quitter la pièce de sa propre initiative ne peut évidemment pas être considéré comme un ordre qui atteint son but.

Les règles préliminaires déterminent aussi la force (illocutionnaire) de l'acte illocutionnaire ; celle-ci correspond à l'intensité avec laquelle le but illocutionnaire est mis en œuvre.

EXEMPLES

Sont de même but illocutionnaire mais de forces différentes l'ordre et la requête (obtenir que l'interlocuteur fasse quelque chose : *Ferme la porte*), ainsi que la promesse et la menace (exprimer un engagement de la part du locuteur : *Je te promets que je viendrai demain*).

5) **Règle de sincérité**

Cette règle porte sur l'état mental du locuteur au moment où il parle et stipule qu'il doit être sincère.

EXEMPLES

Le locuteur qui promet ou affirme doit être honnête (i. e. ne pas mentir), et il endosse par conséquent la responsabilité liée à sa déclaration (donc, si le locuteur ment en formulant une promesse, il n'est pas libéré de son engagement, mais reste responsable de l'intention qu'il a manifestée d'accomplir tel acte) ; le locuteur qui donne un ordre doit souhaiter sincèrement que l'action qu'il ordonne d'accomplir le soit.

6) **Règles d'intention**

Les règles d'intention répertorient les intentions que peut s'approprier le locuteur (promesse, ordre, question, hypothèse...). Elles imposent également que le locuteur ait la volonté de faire reconnaître son intention par l'interlocuteur grâce à la phrase prononcée.